



PLAN DÉPARTEMENTAL D'ACTION POUR LE LOGEMENT ET L'HÉBERGEMENT DES PERSONNES DÉFAVORISÉES



2017-2022

SUIVI - EVALUATION DU PDALHPD

Situation au 15 juin 2018

Tableau de bord du PDALHPD 2017 -2022

A Améliorer l'accès à l'hébergement et au logement adapté

- A 1 Poursuivre la mise en place du SIAO unique
- A 2 Faire évoluer la prise en charge des personnes en CHRS
- A 3 Diagnostiquer les besoins et adapter l'offre en hébergement d'urgence et en logement adapté

B Faciliter l'accès au logement et sécuriser les parcours

- B 1 Améliorer la connaissance et l'accès au logement du public prioritaire relevant du contingent préfectoral
- B 2 Développer et adapter l'offre en logement social
 - 1 Encourager la mobilisation de petits logements à bas coûts
 - 2 Soutenir la mobilisation des logements locatifs sociaux en PLAI-A
 - 3 Prendre en compte les besoins des gens du voyage en habitat diversifié
- B 3 Renforcer les dispositifs d'intermédiation locative
 - 1 Mobiliser le parc locatif privé dans le cadre de la charte accès logement
 - 2 Etudier les dispositifs de sous-location et les difficultés de mise en œuvre des baux glissants
- B 4 Sécuriser l'accession sociale à la propriété dans le parc ancien
- B 5 Prendre en compte les difficultés d'accès au logement de certains publics vulnérables
 - 1 Favoriser l'accès au logement des jeunes en difficulté et prévenir les ruptures
 - 2 Evaluer les besoins des sortants de prison pour faciliter leur accès au logement
 - 3 Consolider et améliorer le dispositif d'hébergement et d'accès au logement des personnes victimes de violence

C Prévenir l'impayé de loyer et les expulsions locatives

- C 1 Définir les actions prioritaires à mettre en œuvre dans le cadre de la charte de prévention des expulsions
- C 2 Construire une nouvelle organisation de la CCAPEX afin d'accroître son efficacité
- C 3 Renforcer l'efficacité des aides du FSL dans la lutte contre les expulsions

D Vivre mieux en améliorant les conditions d'habitat

- D 1 Lutter contre le mal logement et les situations d'habitat indigne
 - 1 Confirmer l'importance du PDLHI et préciser les engagements de chaque acteur dans sa nouvelle organisation
 - 2 Poursuivre l'action départementale afin de traiter le mal logement
- D 2 Accompagner les ménages en situation de mal logement
- D 3 Maintenir le soutien aux opérations d'auto-réhabilitation accompagnée
- D 4 Lutter contre la précarité énergétique
 - 1 Rénover le parc de logements énergivores
 - 2 Mettre en place un SLIME

E Accompagner les ménages dans l'accès et le maintien dans le logement

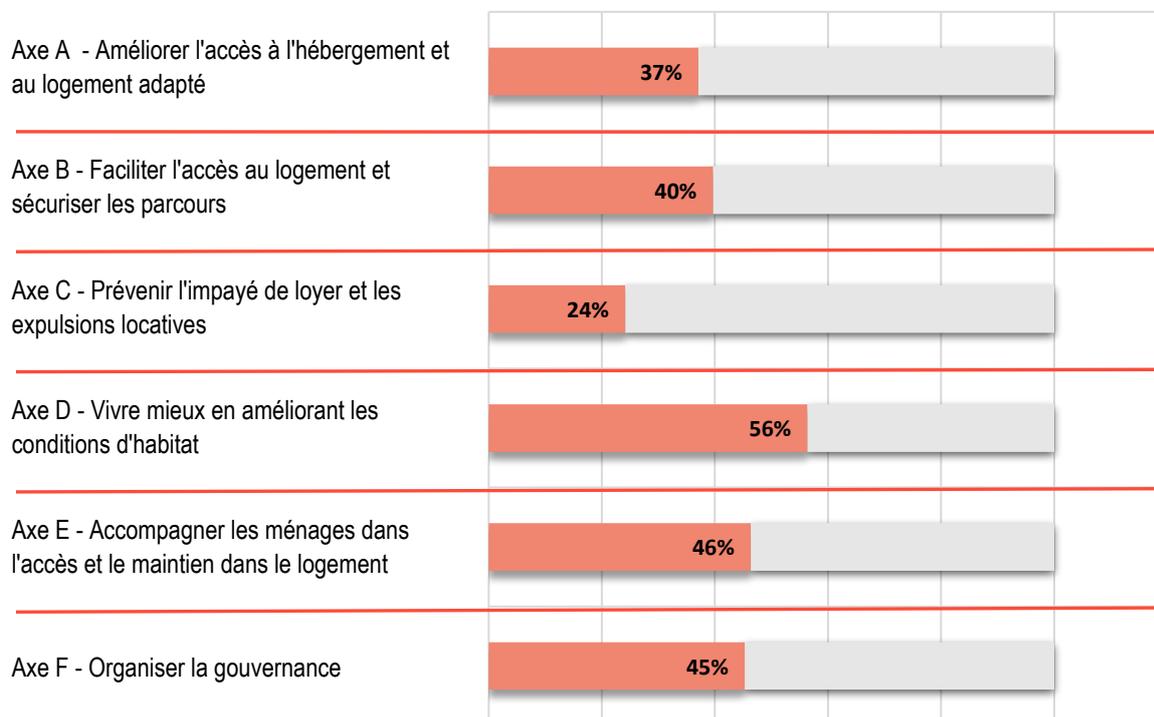
- E 1 Définir l'offre globale de services d'accompagnement des ménages
- E 2 Coordonner localement les politiques de santé, du social, de l'hébergement et du logement en faveur des personnes fragiles

F Organiser la gouvernance

- F 1 Evaluer la gouvernance du plan
- F 2 Adapter le règlement intérieur du FSL aux objectifs du plan
- F 3 Mettre en œuvre la territorialisation du plan

EN SYNTHÈSE

Etat d'avancement des 6 axes du plan



Situation au 15 juin 2018

Validé en date du 10 avril 2017, le PDALHPD présente des résultats contrastés d'avancement des actions selon la nature des axes. Après un peu plus d'un an de mise en oeuvre, le bilan est toutefois positif.

Les dispositifs opérationnels portant sur l'accompagnement individuel des ménages (sécurisation des parcours, prévention des expulsions...) respectent le calendrier prévisionnel.

Les démarches plus transversales apparaissent plus complexes et nécessiteront plus de temps.

Etat d'avancement des actions du PDALHPD

Axe A - Améliorer l'accès à l'hébergement et au logement adapté

		Progression	Tendance
Poursuivre la mise en place du SIAO unique	50%	<div style="width: 50%; background-color: #f08080; border: 1px solid #ccc;"></div>	↑
Faire évoluer la prise en charge des personnes en CHRS	41%	<div style="width: 41%; background-color: #f08080; border: 1px solid #ccc;"></div>	→
Diagnostiquer les besoins et adapter l'offre en hébergement d'urgence et en logement adapté	20%	<div style="width: 20%; background-color: #f08080; border: 1px solid #ccc;"></div>	↑

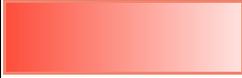
Axe B - Faciliter l'accès au logement et sécuriser les parcours

Améliorer la connaissance et l'accès au logement du public prioritaire relevant du contingent préfectoral	33%	<div style="width: 33%; background-color: #f08080; border: 1px solid #ccc;"></div>	↑
Encourager la mobilisation de petits logements à bas coûts	60%	<div style="width: 60%; background-color: #f08080; border: 1px solid #ccc;"></div>	→
Soutenir la mobilisation des logements locatifs sociaux en PLAI-A	10%	<div style="width: 10%; background-color: #f08080; border: 1px solid #ccc;"></div>	→
Prendre en compte les besoins des gens du voyage en habitat diversifié	20%	<div style="width: 20%; background-color: #f08080; border: 1px solid #ccc;"></div>	↑
Mobiliser le parc locatif privé dans le cadre de la charte accès logement	100%	<div style="width: 100%; background-color: #f08080; border: 1px solid #ccc;"></div>	●
Etudier les dispositifs de sous-location et les difficultés de mise en œuvre des baux glissants	13%	<div style="width: 13%; background-color: #f08080; border: 1px solid #ccc;"></div>	↓
Sécuriser l'accession sociale à la propriété dans le parc ancien	48%	<div style="width: 48%; background-color: #f08080; border: 1px solid #ccc;"></div>	→
Favoriser l'accès au logement des jeunes en difficulté et prévenir les ruptures	40%	<div style="width: 40%; background-color: #f08080; border: 1px solid #ccc;"></div>	→
Evaluer les besoins des sortants de prison pour faciliter leur accès au logement	43%	<div style="width: 43%; background-color: #f08080; border: 1px solid #ccc;"></div>	→
Consolider et améliorer le dispositif d'hébergement et d'accès au logement des personnes victimes de violence	30%	<div style="width: 30%; background-color: #f08080; border: 1px solid #ccc;"></div>	↑

Axe C - Prévenir l'impayé de loyer et les expulsions locatives

Définir les actions prioritaires à mettre en œuvre dans le cadre de la charte de prévention des expulsions	20%	<div style="width: 20%; background-color: #f08080; border: 1px solid #ccc;"></div>	→
Construire une nouvelle organisation de la CCAPEX afin d'accroître son efficacité	20%	<div style="width: 20%; background-color: #f08080; border: 1px solid #ccc;"></div>	↓
Renforcer l'efficacité des aides du FSL dans la lutte contre les expulsions	33%	<div style="width: 33%; background-color: #f08080; border: 1px solid #ccc;"></div>	↑

Axe D - Vivre mieux en améliorant les conditions d'habitat

Confirmer l'importance du PDLHI et préciser les engagements de chaque acteur dans sa nouvelle organisation	44%		↓
Poursuivre l'action départementale afin de traiter le mal logement	80%		●
Accompagner les ménages en situation de mal logement	50%		→
Maintenir le soutien aux opérations d'auto-réhabilitation accompagnée	20%		↓
Rénover le parc de logements énergivores	58%		→
Mettre en place un SLIME	87%		●

Axe E - Accompagner les ménages dans l'accès et le maintien dans le logement

Définir l'offre globale de services d'accompagnement des ménages	37%		↑
Coordonner localement les politiques de santé, du social, de l'hébergement et du logement en faveur des personnes fragiles	56%		→

Axe F - Organiser la gouvernance

Evaluer la gouvernance du plan	63%		↑
Adapter le règlement intérieur du FSL aux objectifs du plan	30%		→
Mettre en œuvre la territorialisation du plan	43%		●

Poursuivre la mise en place du SIAO unique

1 - Présentation de l'action

Motivations - objectifs

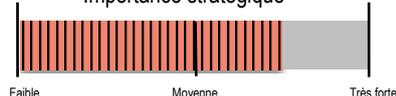
<> Poursuivre et accompagner la mise en œuvre du SIAO unique sur le département.
 <> Rechercher la construction de nouveaux partenariats permettant de fluidifier les parcours des personnes accueillies ainsi que le développement de l'animation de la veille sociale.

Positionnement

Caractère obligatoire

Oui

Importance stratégique



Bénéficiaires

Propriétaire occupant	<input type="checkbox"/>	Public en hébergement	<input checked="" type="checkbox"/>
Bailleur	<input type="checkbox"/>	Sans abris	<input checked="" type="checkbox"/>
Locataire public	<input checked="" type="checkbox"/>	Gens du voyage	<input checked="" type="checkbox"/>
Locataire privé	<input checked="" type="checkbox"/>		

Porteur de l'opération
DDCS 56

Opérateur(s)
SIAO 56

Partenaires clefs
Ensemble des acteurs logement, hébergement, social et santé

2 - Rappel des données repères initiales

Bilan d'activité SIAO 2016 urgence	7 359 demandes d'hébergement d'urgence
	1 143 ménages différents
Insertion	796 décisions d'orientation vers l'hébergement
	971 ménages différents

3 - Moyens et modalités de mise en œuvre

<> Conforter l'action du SIAO pour l'hébergement d'urgence et d'insertion.
 <> Améliorer la fluidité entre l'hébergement et le logement, notamment en développant les partenariats.
 <> Développer l'observation sociale et accompagner la mise en place du SI SIAO.
 <> Favoriser la participation des personnes accueillies.

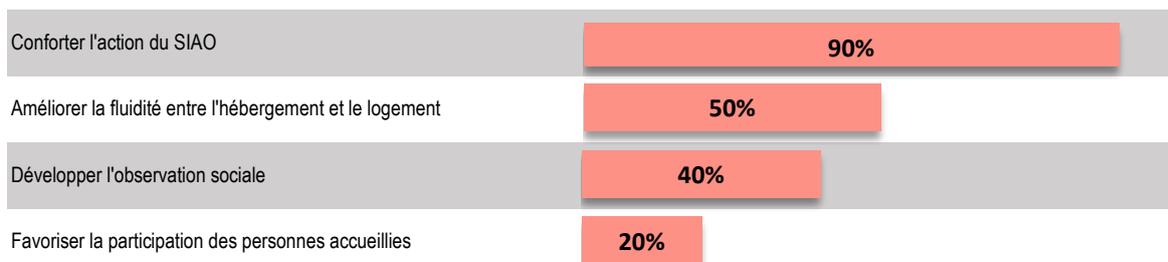
Budget sur la période 2017 à 2018 **1 251 800 €**

4 - Echancier

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Conforter l'action du SIAO	■	■	■	■		
Améliorer la fluidité entre l'hébergement et le logement	■	■	■	■	■	■
Développer l'observation sociale		■	■	■	■	■
Favoriser la participation des personnes accueillies		■	■	■	■	■

5 - Réalisations et impacts des mesures

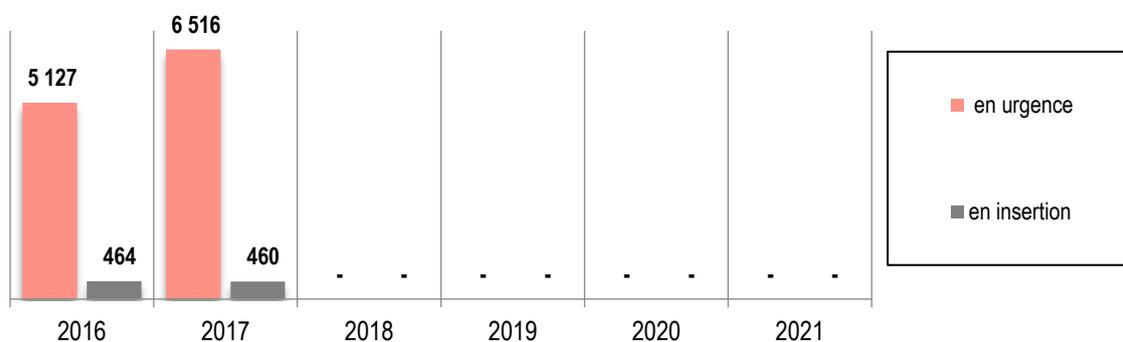
Etat d'avancement de la mise en œuvre



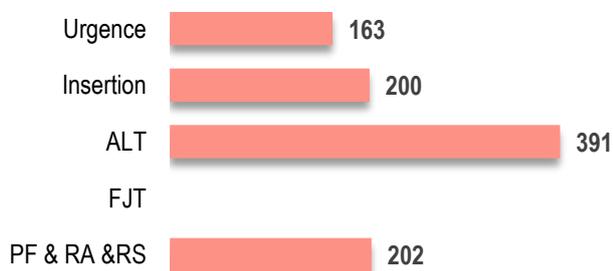
↑ Le SIAO unique, intégrant le 115, est en place depuis juillet 2016.

6 - Principaux résultats

Admissions effective après orientation



Places gérées par le SIAO en novembre 2017



7 - Bilan - perspectives et préconisations

Principaux événements :

Juin 2017 : COPIL Régional

Janvier 2019 : signature d'une nouvelle convention

Perspectives :

- <> Poursuivre les conventions de partenariat et les évaluer
- <> Montée en compétence sur le volet logement
- <> Mettre en œuvre le SI SIAO = volet observation sociale
- <> Définir les modalités de participation des usagers

Faire évoluer la prise en charge des personnes en CHRS

1 - Présentation de l'action

Motivations - objectifs

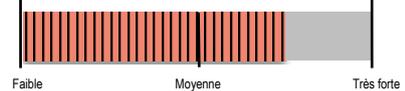
Optimiser l'offre existante en recherchant la fluidité du dispositif pour :
 <> garantir un accès au logement plus rapide avec un accompagnement adapté si besoin.
 <> accompagner les ménages qui n'accèdent pas au CHRS, faute de place d'insertion et stabilisation.

Positionnement

Caractère obligatoire

Non

Importance stratégique



Bénéficiaires

Propriétaire occupant

Public en hébergement

Bailleur

Sans abris

Locataire public

Gens du voyage

Locataire privé

Porteur de l'opération

DDCS 56

Opérateur(s)

AMISEP, SAUVEGARDE 56

Partenaires clefs

Ensemble des acteurs logement, hébergement, social et santé

2 - Rappel des données repères initiales

Orientations du SIAO en 2016

307 ménages orientés vers les CHRS insertion &stab

464 personnes orientées

Admissions en CHRS

125 ménages

201 personnes

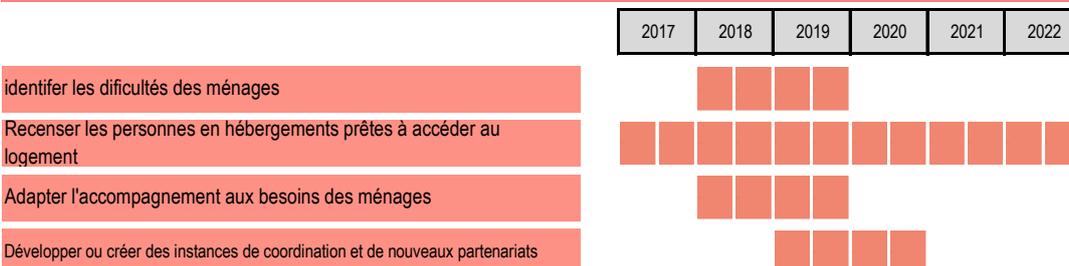
3 - Moyens et modalités de mise en œuvre

- <> Identifier les ménages ayant des difficultés pour l'accès ou le maintien dans le logement.
- <> Recenser les personnes sortantes des hébergements prêtes à accéder au logement.
- <> Mettre en œuvre la participation des personnes accueillies.
- <> Adapter l'accompagnement aux besoins des ménages en CHRS ou orientés vers (notamment des jeunes).
- <> Développer ou créer des instances de coordination et créer de nouveaux partenariats.

Budget pour l'année 2017

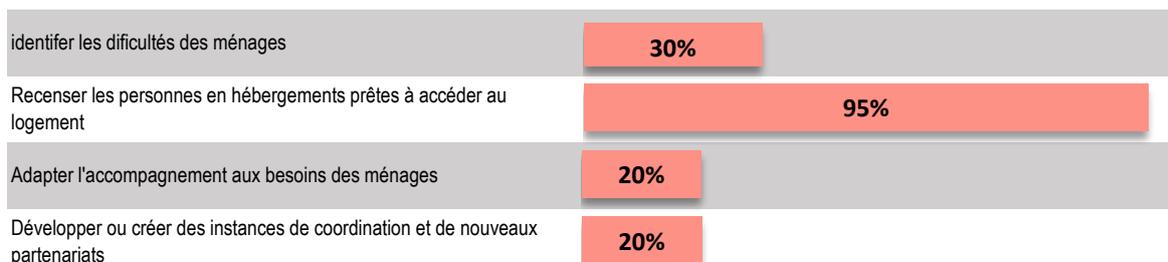
3 118 479 €

4 - Echancier



5 - Réalisations et impacts des mesures

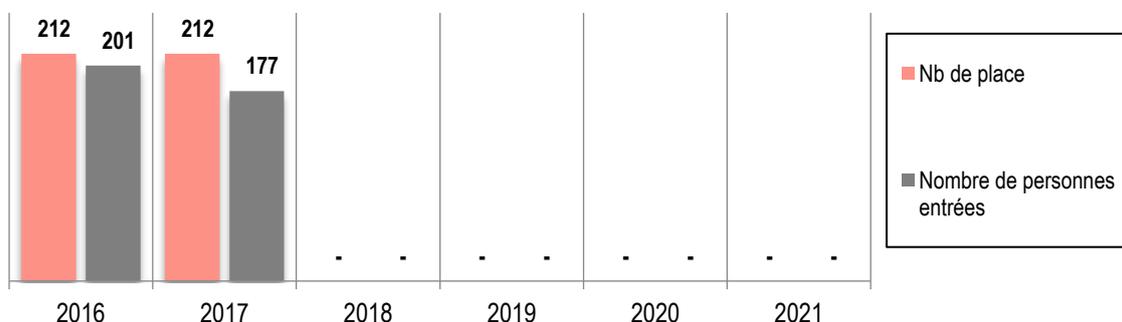
Etat d'avancement de la mise en œuvre



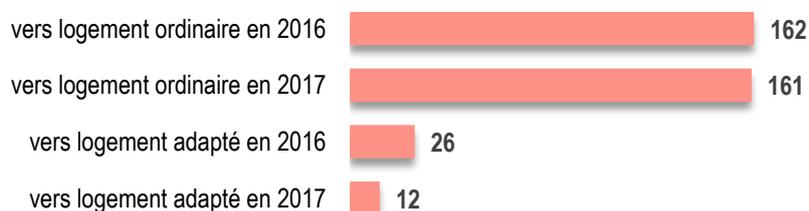
➔ Le recensement des personnes en capacité d'accéder au logement de droit commun est effectif.

6 - Principaux résultats

séjour en CHRS insertion et stabilisation



Nombre de personnes qui accèdent au logement après un séjour en CHRS (AHI)



7 - Bilan - perspectives et préconisations

Principaux événements :

2017 : Protocole de signalement des personnes hébergées en CHRS et en capacité à accéder à un logement

Perspectives :

- <> Adapter l'accompagnement en CHRS en favorisant les passerelles avec les différents dispositifs
- <> Experimentation CHRS hors les murs
- <> Mettre en œuvre la participation des personnes accueillies ou orientés vers pour mieux identifier les besoins des ménages

Diagnostiquer les besoins et adapter l'offre en hébergement d'urgence et en logement adapté

1 - Présentation de l'action

Motivations - objectifs

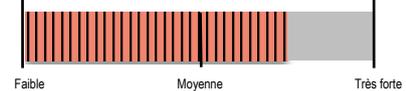
- <> Poursuivre le diagnostic des besoins en hébergement d'urgence dans les différents territoires.
- <> Pour permettre d'adapter le dispositif, mettre en œuvre des réponses pérennes et annualisées et ainsi réduire le recours aux nuitées d'hôtels.
- <> Réduire les écarts d'équipement entre les territoires en matière de logement adapté selon l'analyse des besoins.

Positionnement

Caractère obligatoire

Oui

Importance stratégique



Bénéficiaires

Propriétaire occupant

Public en hébergement

Bailleur

Sans abris

Locataire public

Gens du voyage

Locataire privé

Porteur de l'opération

DDCS 56

Opérateur(s)

DDCS 56, SIAO 56

Partenaires clés

EPCI, communes, Département, acteurs du logement et de l'hébergement

2 - Rappel des données repères initiales

SIAO : Hébergement d'urgence en 2016

204 personnes hébergées la nuit du 1er juillet

284 personnes hébergées la nuit du 31 décembre

Résidences sociales en 2016

214 places (88 résidences accueil, 76 pensions de famille, 38 résidences sociales)

651 places en foyer jeunes travailleurs

3 - Moyens et modalités de mise en œuvre

- <> Actualiser le diagnostic 360°, analyser les besoins et l'offre.
- <> Prioriser les projets des territoires, notamment ceux inscrits dans les PLH et les accompagner.
- <> Coordonner l'offre communale et associative pour les réponses d'urgence notamment dans les territoires ruraux.

Budget pour l'année 2017

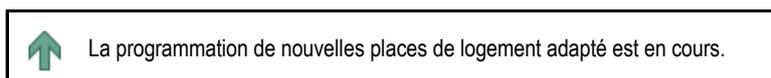
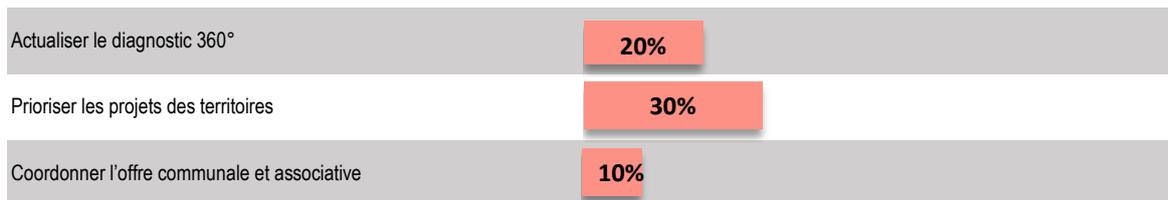
2 773 645 €

4 - Echancier

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Actualiser le diagnostic 360°						
Prioriser les projets des territoires						
Coordonner l'offre communale et associative						

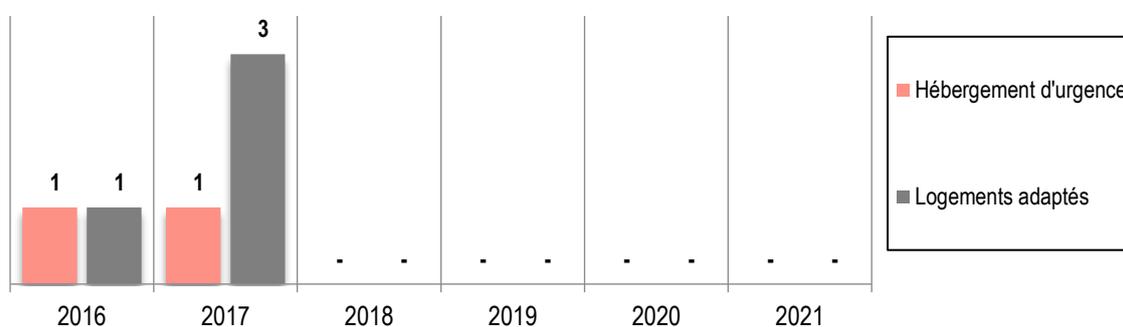
5 - Réalisations et impacts des mesures

Etat d'avancement de la mise en œuvre

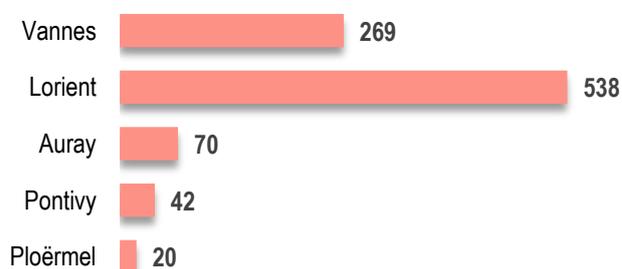


6 - Principaux résultats

Nombre de projets en cours de montage



Répartition de l'offre en résidence sociale par territoire SIAO (y compris FJT)



7 - Bilan - perspectives et préconisations

Principaux événements :

2017 : Nouveau plan de création de places en logement adapté sur 5 ans

Perspectives :

<> Le diagnostic de l'hébergement d'urgence notamment en zone rurale sera réalisé ultérieurement

<> Poursuite des projets de logement adapté et des travaux sur l'identification des besoins

Améliorer la connaissance et l'accès au logement du public prioritaire relevant du contingent préfectoral

1 - Présentation de l'action

Motivations - objectifs

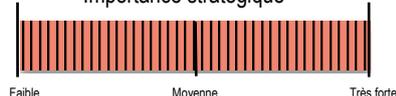
- <> Mobiliser les partenaires pour signaler les ménages prioritaires et les labelliser pour une prise en charge par le contingent préfectoral.
- <> Améliorer la visibilité du « vivier » de demandeurs prioritaires, proposer aux bailleurs des solutions de relogement adaptées.
- <> Permettre à l'Etat de mobiliser et de piloter réellement son contingent réservé
- <> Diminuer le nombre de recours devant la commission de médiation

Positionnement

Caractère obligatoire

Oui

Importance stratégique



Bénéficiaires

Propriétaire occupant



Public en hébergement



Bailleur



Sans abris



Locataire public



Gens du voyage



Locataire privé



Porteur de l'opération
DDCS 56

Opérateur(s)
DDCS 56

Partenaires clefs
DDTM, Département, Préfecture, bailleurs, SIAO, associations, CAF, MDA

2 - Rappel des données repères initiales

Demande locative sociale en 2017

12 954 demandeurs de logement social

4 477 demandes satisfaites

Sollicitations DALO et DAHO en 2017

98 recours déposés

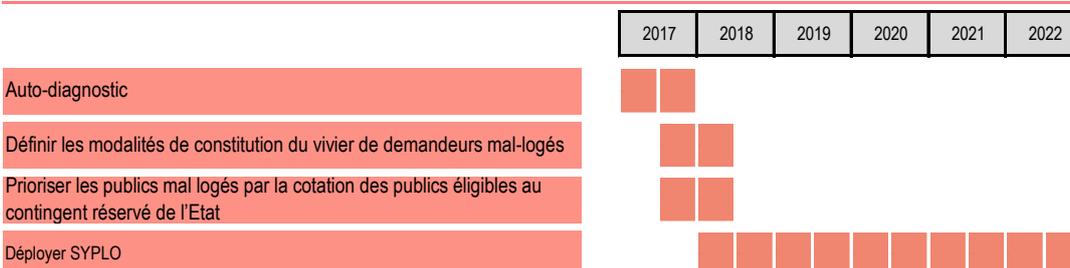
49 ménages reconnus prioritaires dont 6 DAHO

3 - Moyens et modalités de mise en œuvre

- <> Réaliser un autodiagnostic.
- <> Définir les modalités de constitution du vivier de demandeurs mal-logés : choix des types de publics éligibles au contingent réservé de l'Etat, analyse de la pertinence du mode de gestion : en flux, processus de fixation et suivi des objectifs (en gestion déléguée).
- <> Prioriser les publics mal logés par la cotation des publics éligibles au contingent réservé de l'Etat.
- <> Déployer SYPLO : importation des demandes du fichier unique, labellisation et suivi des attributions.

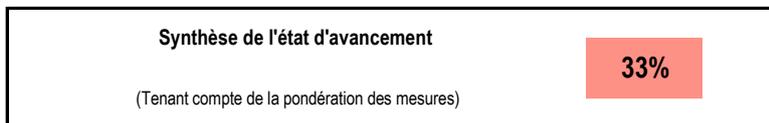
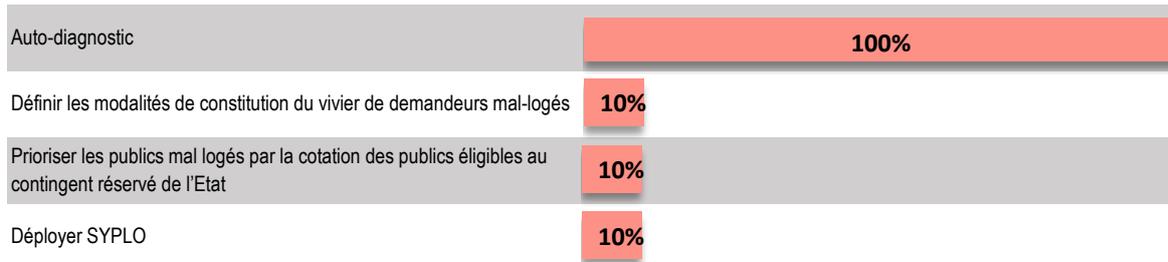
Pas de budget spécifique

4 - Echancier



5 - Réalisations et impacts des mesures

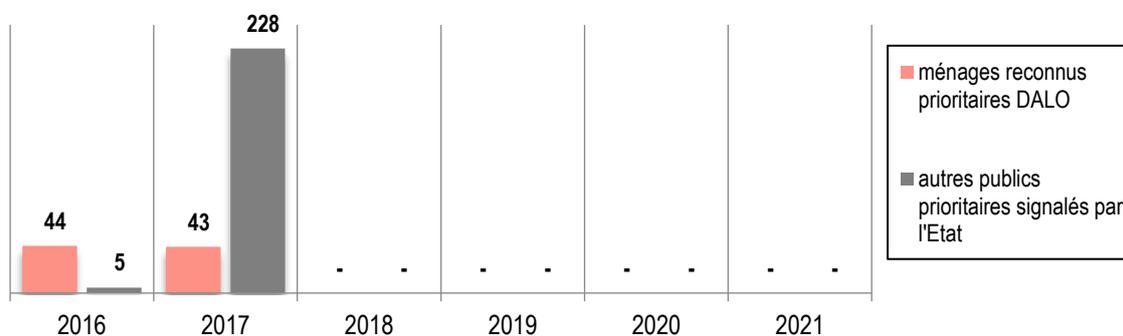
Etat d'avancement de la mise en œuvre



↑ Le travail partenarial avec les bailleurs pour le logement des personnes reconnues prioritaires et les situations signalées est en cours.

6 - Principaux résultats

Demande de logement labellisée au titre du contingent préfectoral



Ménages ayant une proposition de logement en 2017



7 - Bilan - perspectives et préconisations

Principaux événements :

Mars 2017 : Mise en place d'une procédure de signalement aux bailleurs des ménages sortants d'hébergement transmis par le SIAO à la DDCS

Labelisation manuelle de certains publics par la DDCS dans Imohweb

Perspectives :

<> Adaptation de l'outil IMHOWEB à la reconnaissance des publics prioritaires conforme aux dispositions de la Loi Egalité Citoyenneté

B2-1 Axe B - Faciliter l'accès au logement et sécuriser les parcours

(Développer et adapter l'offre en logement social) Encourager la mobilisation de petits logements à bas coûts

1 - Présentation de l'action

Motivations - objectifs

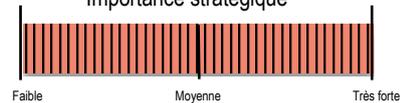
<> Sécuriser l'accès au logement des publics en difficulté, renforcer l'attractivité du dispositif d'intermédiation locative
<> Encourager la construction dans le parc social, ou la captation dans le parc privé, de petits logements à bas coûts correspondant aux besoins des publics priorités dans le plan.

Positionnement

Caractère obligatoire

Non

Importance stratégique



Bénéficiaires

Propriétaire occupant

Public en hébergement

Bailleur

Sans abris

Locataire public

Gens du voyage

Locataire privé

Porteur de l'opération
Département, DDTM, DDCS, ANAH, EPCI

Opérateur(s)
Bailleurs sociaux, SOLIHA AIS, SOLIHA

Partenaires clefs
EPCI

2 - Rappel des données repères initiales

Demande locative sociale en 2017

7 541 demandes locatives sociales externes

51 % de demandes externes en petit logement (T1 ou T2)

Offre de logement social

30 % de petits logements (T1 ou T2) en 2016

32 % de petits logements livrés en 2015 soit 234 T2 (aucun T1)

3 - Moyens et modalités de mise en œuvre

<> Créer une prime de 1 000 € pour tout nouveau logement conventionné par un bailleur privé et une aide au conventionnement social avec travaux (T1, T2 en secteur tendu).

<> Encourager le recours à l'intermédiation locative des bailleurs privés.

<> Intégrer aux futures conventions d'utilité sociale la question des petits logements à faible loyer.

Budget sur la période 2017 à 2020

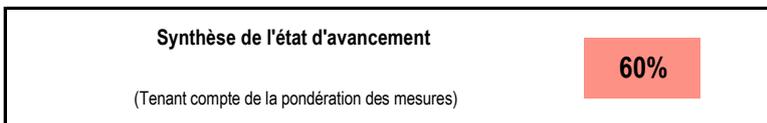
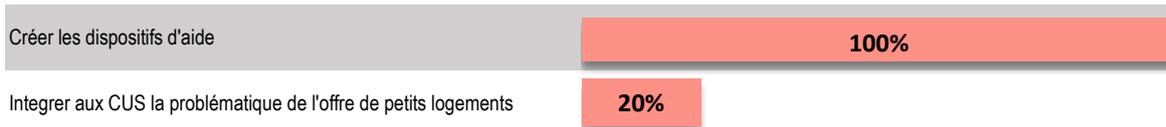
160 000 €

4 - Echancier

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Créer les dispositifs d'aide						
Intégrer aux CUS la problématique de l'offre de petits logements						

5 - Réalisations et impacts des mesures

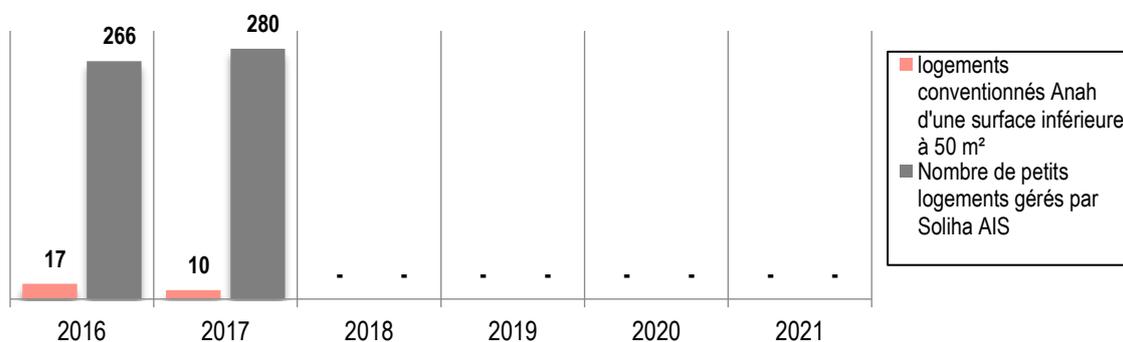
Etat d'avancement de la mise en œuvre



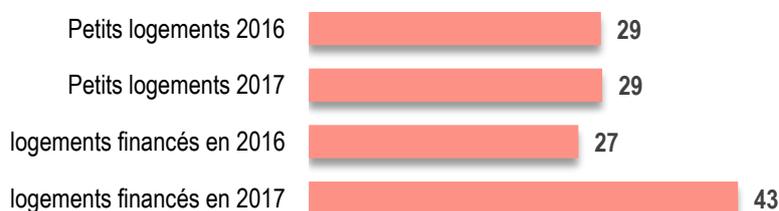
➔ Attendre l'adoption définitive de la loi Elan (évolution du logement et aménagement numérique)

6 - Principaux résultats

Mobilisation de petits logements (T1, T2)



Offre (en %) en petits logements (T1 et T2) dans le parc social et dans les nouvelles opérations



7 - Bilan - perspectives et préconisations

Principaux événements :

Janvier 2018 : Comité de Pilotage de la Charte Accès Logement

Perspectives :

- <> Evolution réglementaire en cours (loi ELAN)
- <> Organiser un groupe de travail partenarial sur la mobilisation du parc privé à vocation sociale

**(Développer et adapter l'offre en logement social)
Soutenir la mobilisation des logements locatifs sociaux en PLAI-A**

1 - Présentation de l'action

Motivations - objectifs

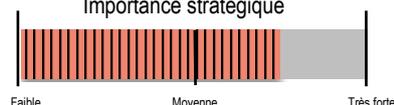
- <> Faciliter l'accès au logement social des publics les plus démunis cumulant des difficultés économiques et sociales
- <> Fluidifier les parcours de l'hébergement vers le logement.
- <> Produire 30 logements PLAI A sur la période du plan.

Positionnement

Caractère obligatoire

Non

Importance stratégique



Bénéficiaires

Propriétaire occupant	<input type="checkbox"/>	Public en hébergement	<input checked="" type="checkbox"/>
Bailleur	<input type="checkbox"/>	Sans abris	<input type="checkbox"/>
Locataire public	<input checked="" type="checkbox"/>	Gens du voyage	<input type="checkbox"/>
Locataire privé	<input type="checkbox"/>		

Porteur de l'opération
DDTM 56, Département

Opérateur(s)
Bailleurs sociaux, MOI, SEM

Partenaires clés
EPCI, DDCS, Département, CAF, ARO, FAS

2 - Rappel des données repères initiales

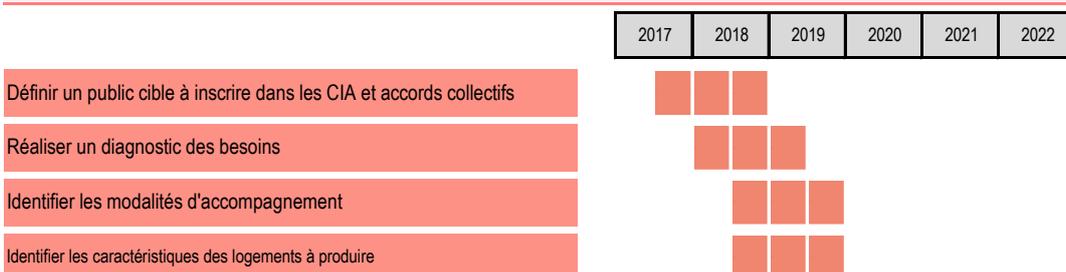
Offre de logements en PLAI en 2016	617 logements en PLAI-O
	10 logements en PLAI-A
Demandeurs en logement social	67 % sous les plafonds PLAI (2016)
	85 ménages identifiés en 2014 pour un logement PLAI-A

3 - Moyens et modalités de mise en œuvre

- <> Définir un public cible prioritaire à inscrire dans l'accord collectif Etat / bailleurs sociaux et dans les conventions intercommunales d'attribution des deux agglomérations et d'AQTA.
- <> Réaliser un diagnostic des besoins.
- <> Identifier les modalités d'accompagnement des publics ciblés prioritaires adaptées aux besoins et partagées avec les bailleurs (sous-location avec bail glissant...).
- <> Identifier les caractéristiques des logements à produire (nature de l'opération : construction, acquisition-amélioration, taille des logements).

Pas de budget spécifique

4 - Echancier



5 - Réalisations et impacts des mesures

Etat d'avancement de la mise en œuvre

Définir un public cible à inscrire dans les CIA et accords collectifs	10%
Réaliser un diagnostic des besoins	10%
Identifier les modalités d'accompagnement	10%
Identifier les caractéristiques des logements à produire	10%

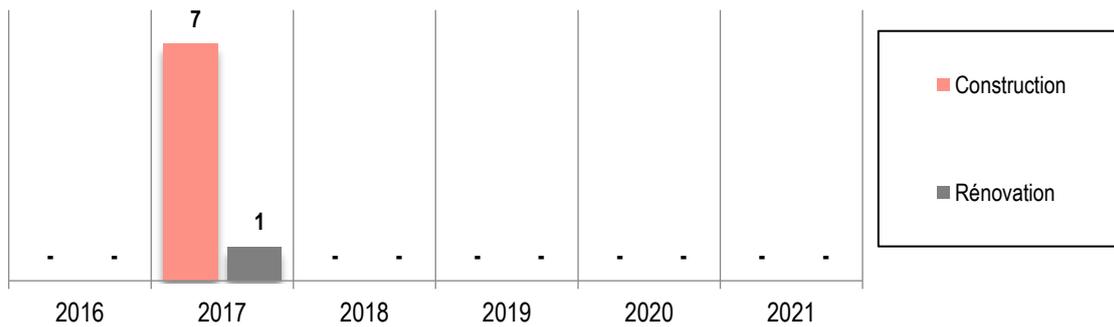
<p>Synthèse de l'état d'avancement</p> <p>(Tenant compte de la pondération des mesures)</p>	10%
--	-----



➔ En attente d'un retour de l'ARO sur l'organisation d'un groupe de travail régional.

6 - Principaux résultats

Production de logement PLAI-A



7 - Bilan - perspectives et préconisations



Principaux événements :

2017 : Appel à projet PLAI-A Bretagne

Perspectives :

- <> Capitaliser sur l'expérience de Rennes Métropole, pour l'appel à projet 2018
- <> Organisation d'une réunion d'ADO 2e semestre 2018

**(Développer et adapter l'offre en logement social)
Prendre en compte les besoins des gens du voyage en habitat diversifié**

1 - Présentation de l'action

Motivations - objectifs

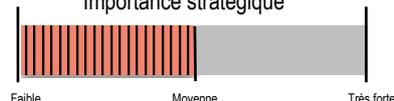
<> Prendre en compte les besoins d'habitat adapté des gens du voyage sur le département : création de 44 emplacements en terrains familiaux.
<> Prendre en compte le besoin en habitat mixte dans les PLU : création de 21 emplacements.

Positionnement

Caractère obligatoire

oui

Importance stratégique



Bénéficiaires

Propriétaire occupant

Bailleur

Locataire public

Locataire privé

Public en hébergement

Sans abris

Gens du voyage

Porteur de l'opération
EPCI

Opérateur(s)
Collectivité(s)

Partenaires clefs
DDTM 56

2 - Rappel des données repères initiales

Ménages gens du voyage en 2016

500 ménages (estimation)

45 % résident sur les aires d'accueil

Equipements opérationnels en 2017

21 emplacements en terrain familiaux

289 emplacements en aire d'accueil

3 - Moyens et modalités de mise en œuvre

<> Création de terrains familiaux.

<> Prise en compte de l'habitat mixte dans les PLU / 21 emplacements.

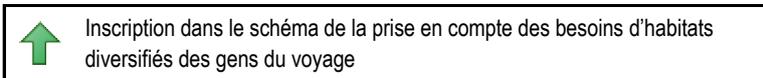
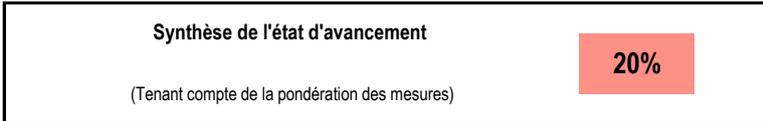
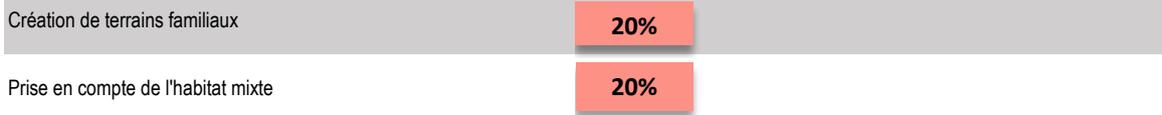
Pas de budget spécifique

4 - Echancier

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Création de terrains familiaux	■	■	■	■	■	■
Prise en compte de l'habitat mixte	■	■	■	■	■	■

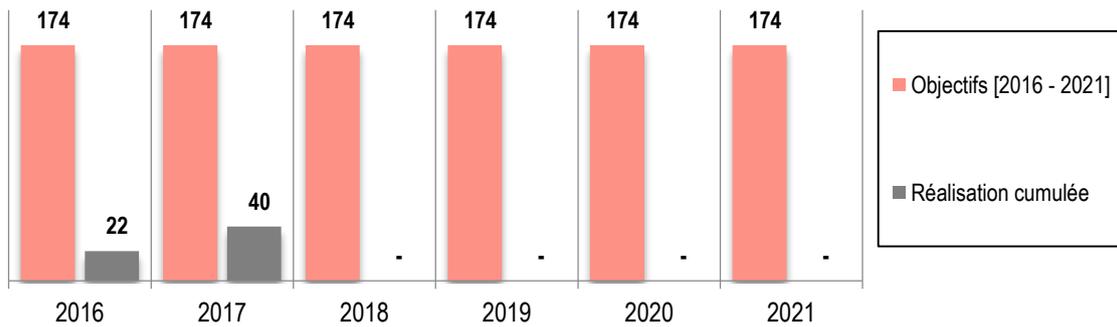
5 - Réalisations et impacts des mesures

Etat d'avancement de la mise en œuvre

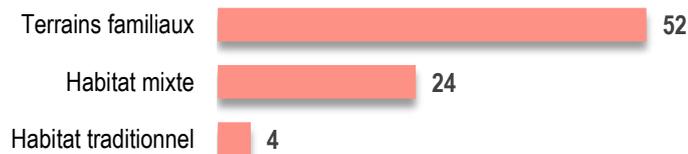


6 - Principaux résultats

Emplacements en terrains familiaux



Besoins d'emplacements en habitat diversifiés



7 - Bilan - perspectives et préconisations



Principaux événements :

2017 : Adoption du nouveau schéma des gens du voyage

Perspectives :

<> Mise en place d'un groupe de préconisations concernant l'installation des gens du voyage sur des terrains privés

**(Renforcer les dispositifs d'intermédiation locative)
Mobiliser le parc locatif privé dans le cadre de la charte accès logement**

1 - Présentation de l'action

Motivations - objectifs

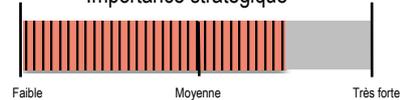
- <> Mobiliser des logements du parc locatif privé à vocation sociale, sécuriser les bailleurs.
- <> Prospecter de nouveaux logements dans les zones où le marché locatif est tendu : objectif de 40 logements par an
- <> Capturer des petits logements à loyer modéré et développer le partenariat avec les missions locales : 10 logements par an
- <> Proposer des logements économes en énergie pour éviter les situations de précarité énergétique.

Positionnement

Caractère obligatoire

Non

Importance stratégique



Bénéficiaires

Propriétaire occupant

Public en hébergement

Bailleur

Sans abris

Locataire public

Gens du voyage

Locataire privé

Porteur de l'opération
ANAH, Département

Opérateur(s)
SOLIHA, SOLIHA AIS

Partenaires clefs
DDCS, EPCI, CAF

2 - Rappel des données repères initiales

Offre de la charte accès logement en 2016

136 logements

51 % de petits logements, du studio au T2 bis

7 logements au loyer inférieur à 270 € (charges comprises)

Situation familiale des locataires en 2016

54 % de personnes seules ou en couple sans enfant

3 - Moyens et modalités de mise en œuvre

- <> Créer une aide départementale au conventionnement très social sans travaux, cumulable avec les aides existantes sur les territoires (AQTA...).
- <> Prendre en charge la garantie des frais de l'assurance dégradation immobilière des logements mobilisés dans le cadre de la charte « accès logement ».
- <> Réaliser un diagnostic thermique des nouveaux logements captés dans le cadre de la charte « accès logement ».
- <> Attribuer une prime de 1 000 € pour la mobilisation de T1 ou T2 à loyer faible en secteur tendu en doublement de l'aide à l'intermédiation locative de l'Anah.

Pas de budget spécifique

4 - Echancier

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Créer les dispositifs favorisant le conventionnement et l'intermédiation						
Proposer la réalisation de diagnostic thermique						
Attribuer une prime de 1 000 € pour la mobilisation de petits logements						

5 - Réalisations et impacts des mesures

Etat d'avancement de la mise en œuvre

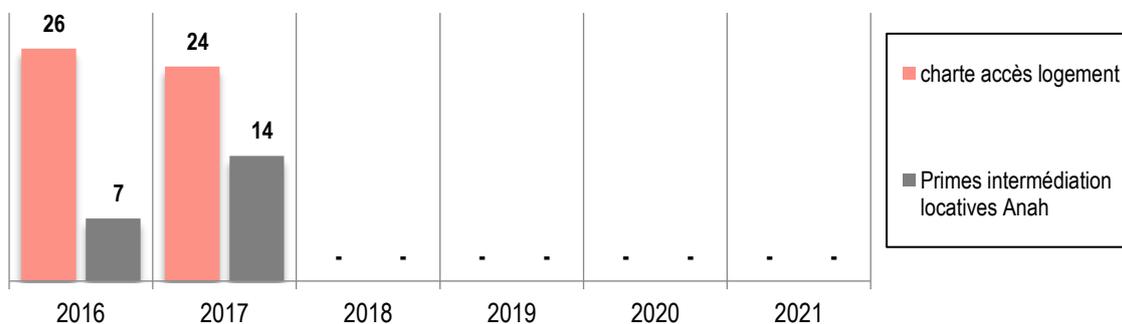
Créer les dispositifs favorisant le conventionnement et l'intermédiation	100%
Proposer la réalisation de diagnostic thermique	100%
Attribuer une prime de 1 000 € pour la mobilisation de petits logements	100%

<p>Synthèse de l'état d'avancement</p> <p>(Tenant compte de la pondération des mesures)</p> <p>100%</p>
<p><input checked="" type="checkbox"/> Les moyens d'actions ont été déployés</p>

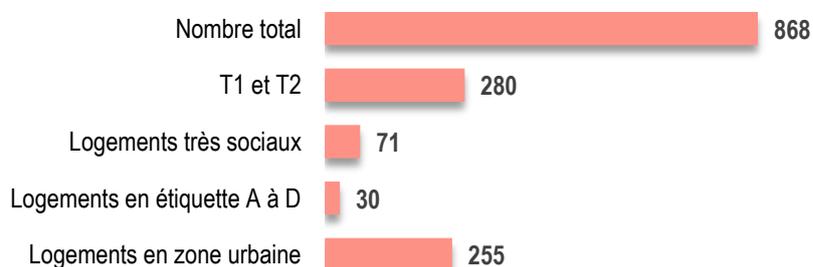


6 - Principaux résultats

Nombre de nouveaux logements captés



Caractéristiques des logements gérés par Soliha AIS en 2017



7 - Bilan - perspectives et préconisations

Principaux événements :

2017 : Signature de la charte accès logement

Perspectives :

<> Organiser un groupe de travail départemental sur la mobilisation du parc privé à vocation sociale

<> Evaluer les dispositifs financiers mis en place par le département pour favoriser l'intermédiation locative

B3-2 Axe B - Faciliter l'accès au logement et sécuriser les parcours

(Renforcer les dispositifs d'intermédiation locative)

Etudier les dispositifs de sous-location et les difficultés de mise en œuvre des baux glissants

1 - Présentation de l'action

Motivations - objectifs

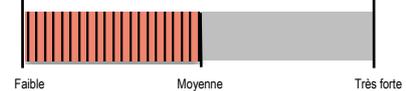
<> Etudier, en partenariat avec les associations et les bailleurs, les difficultés de mise en œuvre (définition des publics visés, financements, gestion du risque lié au glissement du bail).

Positionnement

Caractère obligatoire

Non

Importance stratégique



Bénéficiaires

Propriétaire occupant

Public en hébergement

Bailleur

Sans abris

Locataire public

Gens du voyage

Locataire privé

Porteur de l'opération

Département, DDCS 56

Opérateur(s)

Associations, CCAS

Partenaires clés

Bailleurs, associations, ADO, ARO, FAS, UDCCAS

2 - Rappel des données repères initiales

Nombre d'opérateurs

3 en 2015

3 en 2016

3 en 2017

3 - Moyens et modalités de mise en œuvre

<> Réaliser un bilan des dispositifs de sous location mobilisés.

<> Etudier les expériences menées dans d'autres départements.

<> Interroger le cadre d'intervention partagé pour la mise en œuvre du bail glissant (partenariat, public concerné, diagnostic social initial, outils d'accompagnement, convention, modalités de glissement du bail ...).

Pas de budget spécifique

4 - Echancier

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Bilan de l'accompagnement et analyse des freins						
Bilan des expériences d'autres départements						
Interroger le cadre d'intervention de mise en œuvre du bail glissant						

5 - Réalisations et impacts des mesures

Etat d'avancement de la mise en œuvre

Bilan de l'accompagnement et analyse des freins	20%
Bilan des expériences d'autres départements	10%
Interroger le cadre d'intervention de mise en œuvre du bail glissant	10%

Synthèse de l'état d'avancement

(Tenant compte de la pondération des mesures)

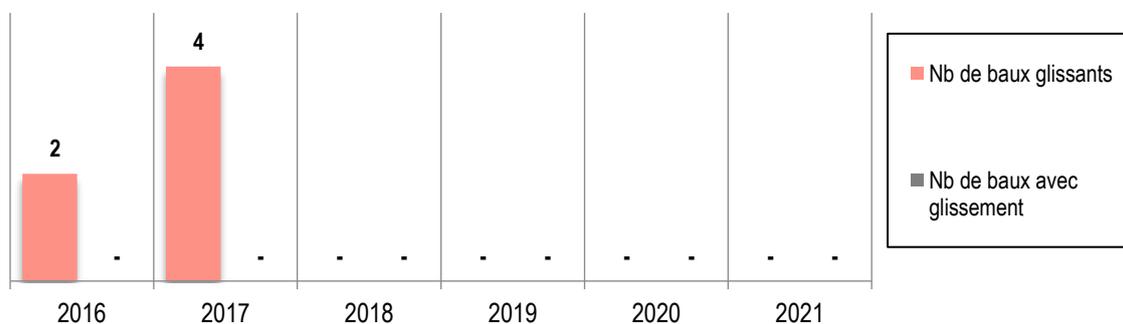
13%



Les groupes de travail ne sont pas encore mis en place.

6 - Principaux résultats

Dispositifs de sous-location et baux glissants



7 - Bilan - perspectives et préconisations



Principaux événements :

Mars 2018 : réunion de travail avec l'ADO sur les priorités du PDALHPD

Perspectives :

<> Poursuivre le rapprochement avec l'ADO pour l'identification des publics fragiles par les bailleurs.
<> Réunion de travail avec les associations sur les outils et dispositifs

Sécuriser l'accession sociale à la propriété dans le parc ancien

1 - Présentation de l'action

Motivations - objectifs

- <> Accompagner les primo-accédants dans leurs démarches d'acquisition d'un bien immobilier et sécuriser les opérations
- <> Prévenir les situations d'insalubrité et de vulnérabilité énergétique.
- <> S'assurer que les conditions de vente du logement social permettent la réussite du parcours résidentiel des ménages.

Positionnement

Caractère obligatoire

Non

Importance stratégique



Bénéficiaires

- | | | | |
|-----------------------|-------------------------------------|-----------------------|--------------------------|
| Propriétaire occupant | <input type="checkbox"/> | Public en hébergement | <input type="checkbox"/> |
| Bailleur | <input type="checkbox"/> | Sans abris | <input type="checkbox"/> |
| Locataire public | <input checked="" type="checkbox"/> | Gens du voyage | <input type="checkbox"/> |
| Locataire privé | <input checked="" type="checkbox"/> | | |

Porteur de l'opération
Département, EPCI

Opérateur(s)
ADIL, SOLIHA

Partenaires clés
EPCI, bailleurs sociaux, DDTM

2 - Rappel des données repères initiales

Accession dans l'ancien (2015)	32 % des maisons individuelles date d'avant 1948 en zone rurale
Endettement des ménages en 2015	34 % du prêt immobilier dans l'endettement
Bénéficiaires d'un prêt à taux zéro en 2015	22 % de ménages modestes

3 - Moyens et modalités de mise en œuvre

- <> Apporter un conseil aux particuliers (diagnostic global des travaux) en vue de sécuriser leur parcours de première accession, en complémentarité des collectivités
- <> Définir en lien avec l'Adil, les EPCI et l'opérateur le processus d'accompagnement et les mesures de communication.
- <> Travailler avec les bailleurs sociaux sur les plans de vente du parc en lien avec les plans de rénovation.
- <> Élaborer, pour les ventes HLM, une fiche technique du logement recensant les travaux à entreprendre sur l'immeuble et ciblant les possibilités d'aides aux travaux et l'accompagnement possible.

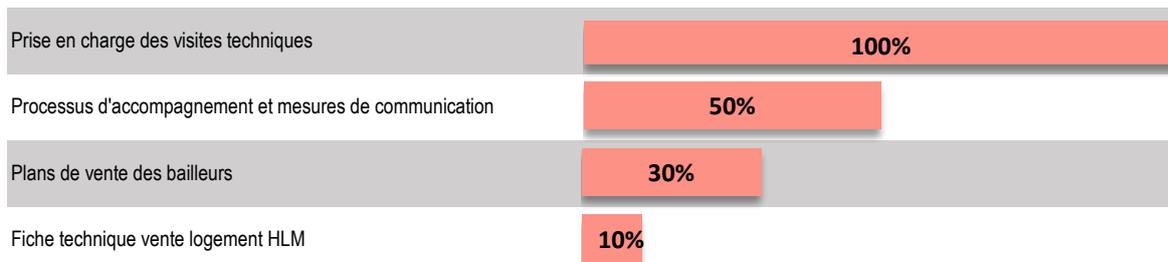
Budget sur la période 2017 à 2020 **80 000 €**

4 - Echancier

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Prise en charge des visites techniques	■	■	■	■	■	■
Processus d'accompagnement et mesures de communication		■	■	■	■	
Plans de vente des bailleurs		■	■			
Fiche technique vente logement HLM		■	■			

5 - Réalisations et impacts des mesures

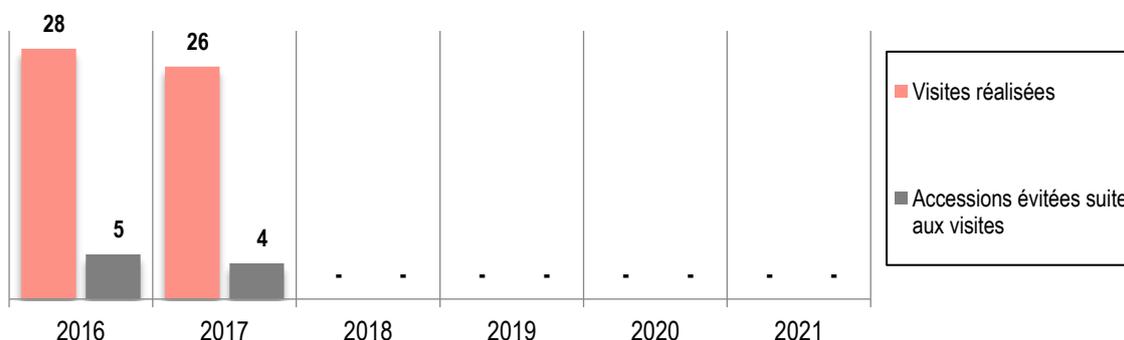
Etat d'avancement de la mise en œuvre



➔ La visite technique en primo-acquisition n'est pas suffisamment mobilisée

6 - Principaux résultats

Visites et suites



Etudes de financement ADIL dans le cadre d'un projet d'accession



7 - Bilan - perspectives et préconisations

Principaux événements :

Mars 2018 : réunion de travail avec l'ADO sur les priorités du PDALHPD

Perspectives :

- <> Renouveler le marché de visite / accession
- <> Réunion entre l'Etat et les élus sur les plans de vente
- <> Fiche méthodologique sur la procédure des ventes HLM
- <> Communication du dispositif "Visites-accession" à mettre en place / Réunion avec les EPCI à organiser

B5-1 Axe B - Faciliter l'accès au logement et sécuriser les parcours

(Prendre en compte les difficultés d'accès au logement de certains publics vulnérables)
Favoriser l'accès au logement des jeunes en difficulté et prévenir les ruptures

1 - Présentation de l'action

Motivations - objectifs

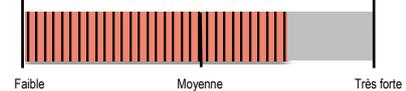
- <> Améliorer la connaissance des besoins en logement des jeunes en difficulté, appréhender les dispositifs financiers et d'accompagnement à travers une approche globale des parcours (santé, insertion, famille).
- <> Favoriser l'accès à un logement autonome et prévenir les ruptures des jeunes sortant d'une prise en charge institutionnelle ou d'un hébergement.
- <> Formuler et élaborer des propositions

Positionnement

Caractère obligatoire

Non

Importance stratégique



Bénéficiaires

Propriétaire occupant



Public en hébergement



Bailleur



Sans abris



Locataire public



Gens du voyage



Locataire privé



Porteur de l'opération

Département, DDTM, DDCS

Opérateur(s)

Département, DDCS

Partenaires clés

Bailleurs, SIAO, associations (ADEPAPE...), ADIL, missions locales, PJJ, BIJ, CLLAJ, EPCI

2 - Rappel des données repères initiales

Ménages de moins de 30 ans en 2016

21 % des demandeurs de logement social

1 178 € de ressources moyennes

409 bénéficiaires de FSL accès

L'hébergement en CHR en 2016

22 % des personnes âgées de 18 à 25 ans

3 - Moyens et modalités de mise en œuvre

- <> Réaliser un diagnostic territorial du logement des jeunes en difficulté dans le cadre de PLATOSS.
- <> Permettre la participation de ces publics à la définition des enjeux et des besoins.
- <> Réaliser un guide pour les sortants du dispositif d'aide sociale à l'enfance avec un volet logement/hébergement.
- <> Coordonner les professionnels du secteur jeunesse et les acteurs du logement et de l'hébergement.
- <> Interroger les critères d'éligibilité et les aides FSL Accès pour les jeunes en difficulté et faciliter l'accès au logement.

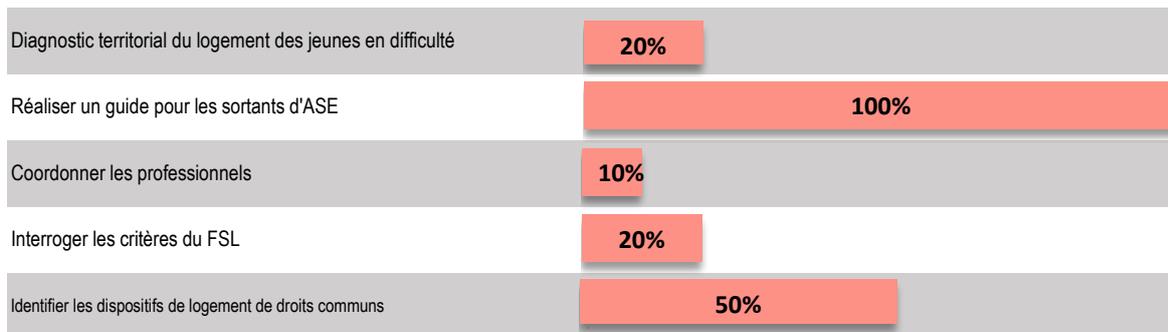
Pas de budget spécifique

4 - Echancier

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Diagnostic territorial du logement des jeunes en difficulté	■	■	■	■		
Réaliser un guide pour les sortants d'ASE	■					
Coordonner les professionnels				■	■	■
Interroger les critères du FSL		■	■			
Identifier les dispositifs de logement de droits communs		■	■			

5 - Réalisations et impacts des mesures

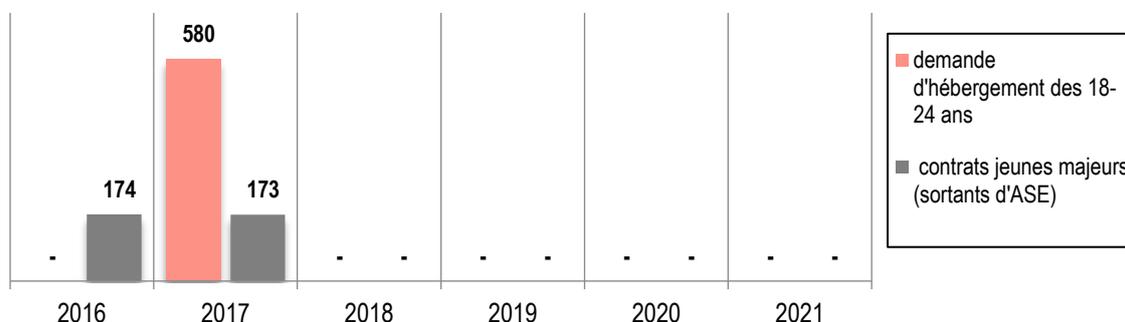
Etat d'avancement de la mise en œuvre



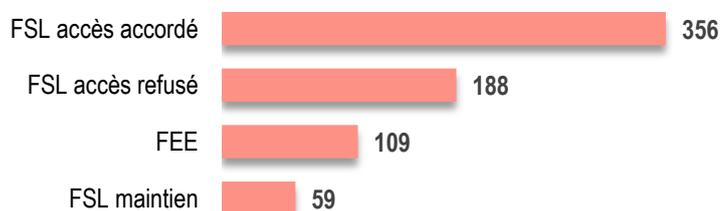
➔ Deux guides à destination des sortants de l'ASE sont diffusés.

6 - Principaux résultats

Accompagnement des jeunes



Démarches d'aide FSL des jeunes de moins de 30 ans



7 - Bilan - perspectives et préconisations

Principaux événements :

2017 : 2 réunions de travail sur la thématique Jeunesse et précarité dans le cadre de PLATOSS

Perspectives :

<> Accès à la plateforme de données sociales - janvier 2019 (PLATOSS)
<> Etude Précarité par l'INSEE - été 2018

B5-2 Axe B - Faciliter l'accès au logement et sécuriser les parcours

(Prendre en compte les difficultés d'accès au logement de certains publics vulnérables)
 Evaluer les besoins des sortants de prison pour faciliter leur accès au logement

1 - Présentation de l'action

Motivations - objectifs

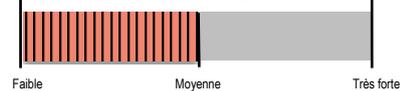
<> Identifier les difficultés d'accès ou de maintien dans le logement des personnes détenues pour adapter les réponses et mettre en œuvre la coordination entre le SPIP et le SIAO
 <> Favoriser les actions partenariales et les actions visant à maintenir le logement des personnes sortantes de détention, principalement dans le cadre de courtes peines

Positionnement

Caractère obligatoire

Non

Importance stratégique



Bénéficiaires

Propriétaire occupant

Public en hébergement

Bailleur

Sans abris

Locataire public

Gens du voyage

Locataire privé

Porteur de l'opération
DDCS 56

Opérateur(s)
SPIP, SIAO

Partenaires clefs
Ensemble des acteurs de l'hébergement et du logement

2 - Rappel des données repères initiales

Sortants de prison

798 personnes libérables de prison en 2015

Demandes au SIAO

3 % de la raison principale des demandes en urgence

5 % de la raison principale des demandes en insertion

3 - Moyens et modalités de mise en œuvre

<> Accompagner le SPIP pour l'élaboration d'un diagnostic de la question du logement des personnes détenues dans les établissements pénitentiaires du département (parcours résidentiels et besoins des sortants).

<> Mettre en œuvre la convention SPIP /SIAO pour l'évaluation et l'orientation des personnes en amont de leur sortie.

<> Renforcer le réseau pour favoriser le parcours résidentiel des détenus en favorisant l'accès aux droits durant la détention (accompagnement et anticipation des demandes administratives).

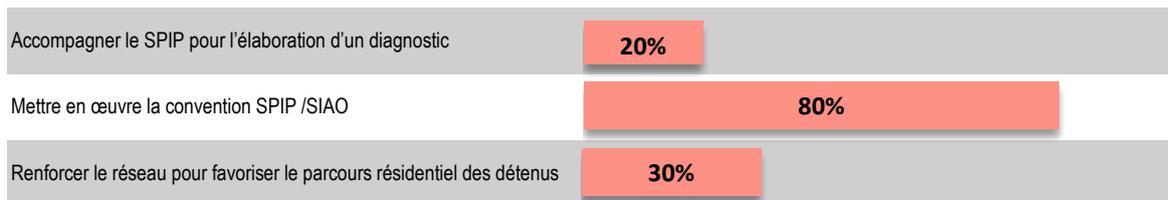
Pas de budget spécifique

4 - Echancier

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Accompagner le SPIP pour l'élaboration d'un diagnostic		■	■	■		
Mettre en œuvre la convention SPIP /SIAO	■	■				
Renforcer le réseau pour favoriser le parcours résidentiel des détenus			■	■		

5 - Réalisations et impacts des mesures

Etat d'avancement de la mise en œuvre



Synthèse de l'état d'avancement

(Tenant compte de la pondération des mesures)

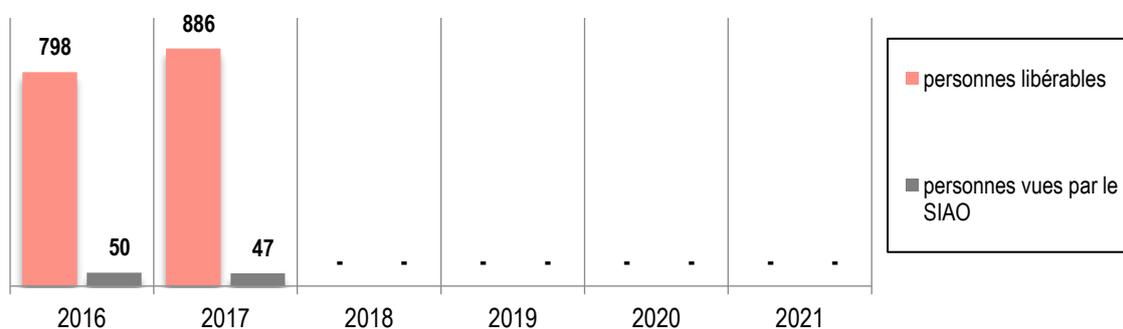
43%



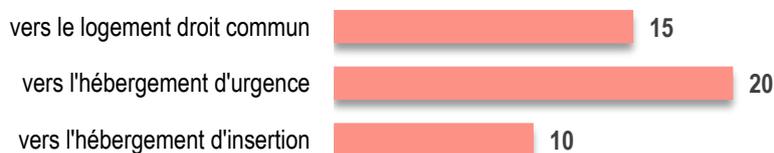
La convention SPIP/ SIAO a été signée en septembre 2017.

6 - Principaux résultats

Sortants de prison



Orientation suite à l'entretien par le SIAO



7 - Bilan - perspectives et préconisations

Principaux évènements :

Septembre 2017 : Signature convention SIAO/SPIP

Perspectives :

<> Suivi et évaluations des conventions SPIP/SIAO
 <> Travail partenarial à poursuivre entre le SPIP, le SIAO et la DDCCS

B5-3 Axe B - Faciliter l'accès au logement et sécuriser les parcours

(Prendre en compte les difficultés d'accès au logement de certains publics vulnérables)
Consolider et améliorer le dispositif d'hébergement et d'accès au logement des personnes victimes de violence

1 - Présentation de l'action

Motivations - objectifs

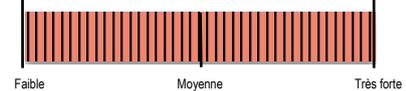
<> Mettre en œuvre le partenariat entre le SIAO et les associations spécialisées dans la prise en charge des personnes victimes de violences conjugales et intrafamiliales, ou liées au système prostitutionnel
 <> Améliorer le repérage, l'orientation et les modalités d'accompagnement et de prise en charge des femmes victimes de violence

Positionnement

Caractère obligatoire

Oui

Importance stratégique



Bénéficiaires

Propriétaire occupant



Public en hébergement



Bailleur



Sans abris



Locataire public



Gens du voyage



Locataire privé



Porteur de l'opération

DDCS 56

Opérateur(s)

SIAO 56, DDCS 56

Partenaires clefs

Ensemble des associations spécialisées, Département

2 - Rappel des données repères initiales

Sollicitations SIAO en 2016

168 ménages victimes de violence

142 ménages ont demandé un hébergement

86 ménages ont accepté l'hébergement

3 - Moyens et modalités de mise en œuvre

<> Rédiger et mettre en œuvre la convention de partenariat entre le SIAO et les associations spécialisées dans la prise en charge des personnes victimes de violences conjugales et du système prostitutionnel.

<> Organiser un groupe de travail multipartenarial et incluant des personnes victimes ou ayant été victimes de violences conjugales, intrafamiliales ou liées au système prostitutionnel.

Pas de budget spécifique

4 - Echancier

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
convention SIAO & associations de soutien aux victimes de violence		■	■			
Organiser un groupe de travail multipartenarial			■			
convention SIAO & associations du système prostitutionnel		■	■			

5 - Réalisations et impacts des mesures

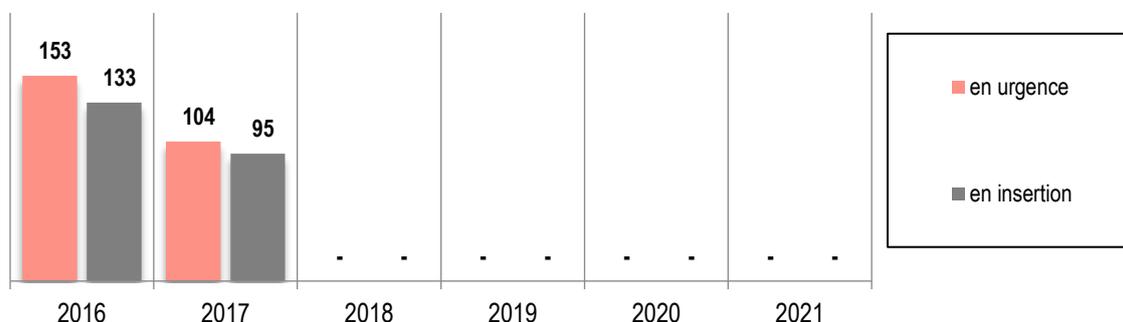
Etat d'avancement de la mise en œuvre



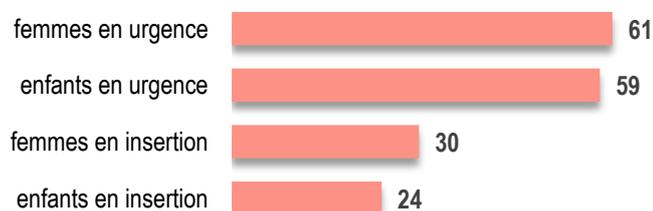
 Le travail partenarial se met en place pour améliorer la prise en charge et l'accès au logement des personnes victimes de violence.

6 - Principaux résultats

Nombre de personnes ayant fait une demande d'hébergement au SIAO



Nombre de personnes hébergées



7 - Bilan - perspectives et préconisations

Principaux événements :

26 septembre 2017 : 1ère commission départementale de lutte contre la prostitution le proxenetisme et la traite des humains au fin d'exploitation sexuelle

Perspectives :

<> Lancement du groupe de travail partenarial avec les associations, le département et les bailleurs...
 <> Restitution du diagnostic sur la connaissance du phénomène de prostitution dans le Morbihan

Définir les actions prioritaires à mettre en œuvre dans le cadre de la charte de prévention des expulsions

1 - Présentation de l'action

Motivations - objectifs

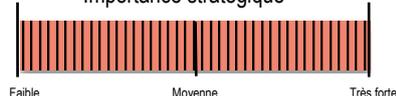
- <> Coordonner les interventions des différents partenaires pour tendre vers une diminution des impayés et des expulsions.
- <> Rédiger une nouvelle charte conforme au contenu fixé par le décret du 31 mars 2016

Positionnement

Caractère obligatoire

Oui

Importance stratégique



Bénéficiaires

Propriétaire occupant

Public en hébergement

Bailleur

Sans abris

Locataire public

Gens du voyage

Locataire privé

Porteur de l'opération

DDCS 56, Département

Opérateur(s)

Signataires de la charte

Partenaires clés

CAF, MSA, collectivités, associations, préfecture, bailleurs, magistrats et huissiers

2 - Rappel des données repères initiales

Assignations en 2016

552 par des bailleurs publics

319 par des bailleurs privés

En prefecture

351 jugements réceptionnés

3 - Moyens et modalités de mise en œuvre

- <> Organiser un groupe de travail pour réaliser un bilan des engagements des partenaires et des acteurs de la charte actuelle.
- <> Définir les objectifs et les actions prioritaires pour améliorer la prévention des expulsions.
- <> Réécrire la charte comprenant des objectifs quantitatifs et qualitatifs, et définition des indicateurs de suivi.
- <> Suivre l'exécution de la charte par le Comité départemental des préventions des expulsions locatives (CDPEL).

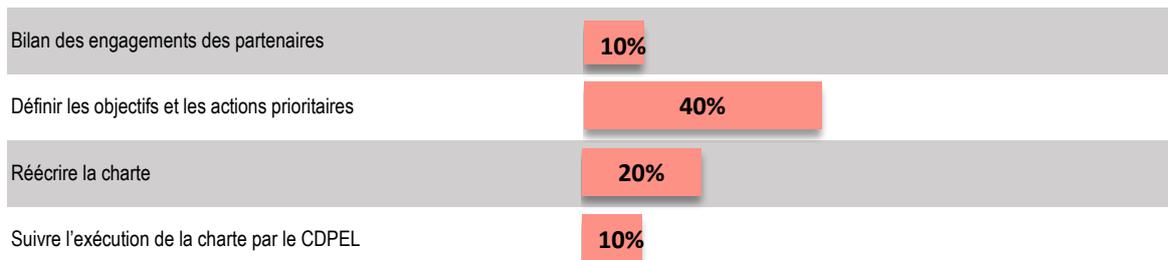
Pas de budget spécifique

4 - Echancier

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Bilan des engagements des partenaires		■ ■				
Définir les objectifs et les actions prioritaires		■ ■				
Réécrire la charte		■ ■				
Suivre l'exécution de la charte par le CDPEL				■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■		

5 - Réalisations et impacts des mesures

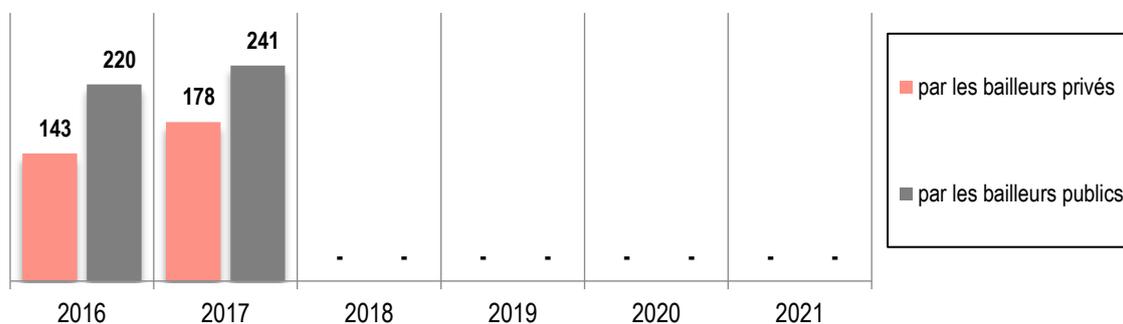
Etat d'avancement de la mise en œuvre



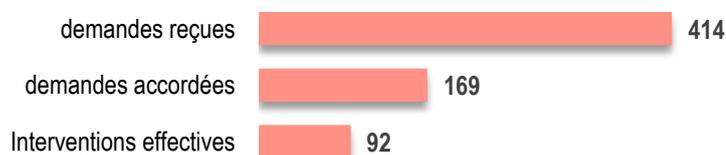
➔ La méthode et le calendrier sont en cours de validation.

6 - Principaux résultats

Commandements de quitter le logement



Demandes et interventions de la force publique



7 - Bilan - perspectives et préconisations

Principaux événements :

Mars 2018 : rencontre du CDAD et étude des nouveaux textes par les copilotes

Avril 2018 : contact avec la DIHAL

Perspectives :

<> Mise en place d'un comité technique DDCCS/CD

<> Réunions de travail avec les partenaires

Construire une nouvelle organisation de la CCAPEX afin d'accroître son efficacité

1 - Présentation de l'action

Motivations - objectifs

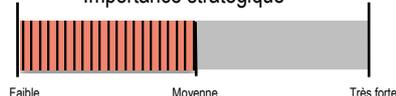
<> Intervenir plus en amont pour limiter le recours à l'expulsion, mobiliser le locataire et suivre les situations

Positionnement

Caractère obligatoire

Oui

Importance stratégique



Bénéficiaires

Propriétaire occupant



Public en hébergement



Bailleur



Sans abris



Locataire public



Gens du voyage



Locataire privé



Porteur de l'opération
DDCS 56, Département

Opérateur(s)
DDCS 56, Département

Partenaires clés
Bailleurs, huissiers, travailleurs sociaux, associations prestataires, commission de surendettement, collectivités, CAF

2 - Rappel des données repères initiales

Aides au logement de la CAF en 2015

1 533 bénéficiaires en situation d'impayés de loyer

Mesures d'expulsion en 2015

101 interventions effectives de la force publique

3 - Moyens et modalités de mise en œuvre

- <> Poursuivre l'information des locataires en difficulté.
- <> Développer la conciliation et la médiation.
- <> Veiller à donner à la CCAPEX les moyens nécessaires pour émettre des avis et recommandations adaptés à la situation des ménages (outils informatiques, accompagnements, aides financières...).
- <> Assurer un suivi des situations repérées.

Pas de budget spécifique

4 - Echancier

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Poursuivre l'information des locataires	■	■	■	■	■	■
Développer la conciliation et la médiation			■	■		
doter la CCAPEX des moyens nécessaires	■	■	■	■	■	■
Assurer un suivi des situations	■	■	■	■	■	■

5 - Réalisations et impacts des mesures

Etat d'avancement de la mise en œuvre

Poursuivre l'information des locataires	20%
Développer la conciliation et la médiation	10%
doter la CCAPEX des moyens nécessaires	20%
Assurer un suivi des situations	30%

Synthèse de l'état d'avancement

20%

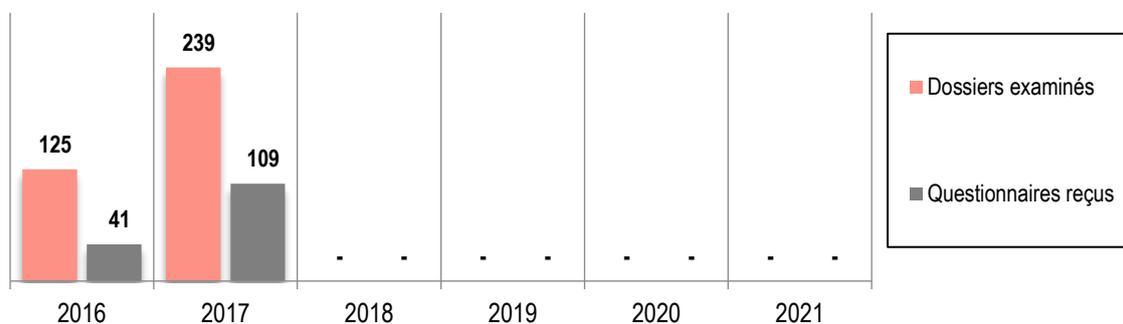
(Tenant compte de la pondération des mesures)



La réécriture de la charte de prévention est l'étape préalable à la réorganisation de la CCAPEX.

6 - Principaux résultats

Activité de la CCAPEX



7 - Bilan - perspectives et préconisations



Principaux événements :

Janv. 2018 : Mise en place d'un tableau de suivi des situations.

Fév. 2018 : Simplification du courrier d'information au locataire au moment du commandement de payer

Perspectives :

<> Rendre la CCAPEX efficiente

<> Se doter d'outils et s'appuyer sur les partenaires pour améliorer le traitement des situations individuelles

Renforcer l'efficience des aides du FSL dans la lutte contre les expulsions

1 - Présentation de l'action

Motivations - objectifs

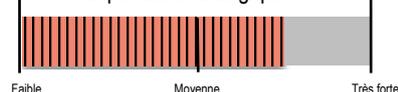
<> Définir les mesures adaptées concernant la contribution du FSL à la prévention des expulsions et l'articulation du FSL avec les actions des autres partenaires (CAF, MSA, commission de surendettement, CCAPEX)

Positionnement

Caractère obligatoire

Non

Importance stratégique



Bénéficiaires

Propriétaire occupant

Public en hébergement

Bailleur

Sans abris

Locataire public

Gens du voyage

Locataire privé

Porteur de l'opération
Département

Opérateur(s)
Associations

Partenaires clefs
CAF, MSA, DDCS 56, bailleurs sociaux, ADIL

2 - Rappel des données repères initiales

FSL - Maintien dans le logement en 2016

244 aides

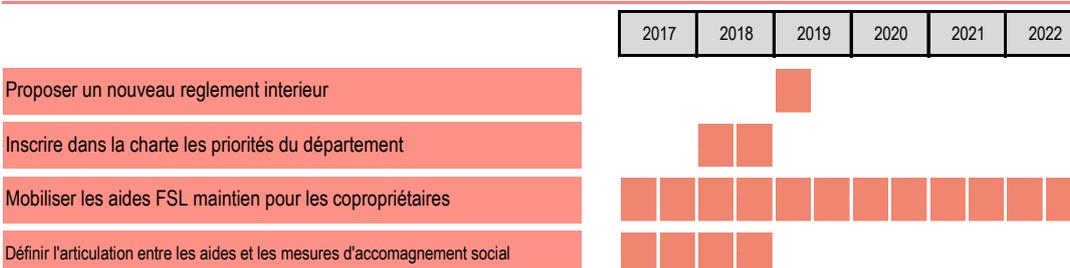
24 % de mesures ASLL maintien

3 - Moyens et modalités de mise en œuvre

- <> Proposer un nouveau règlement intérieur du FSL.
- <> Inscrire dans la charte de prévention des expulsions les priorités d'action du département.
- <> S'assurer de la mobilisation des aides du FSL aux copropriétaires en difficulté pour payer leurs charges ou leurs emprunts dans le cadre des OPAH copropriétés.
- <> Définir l'articulation entre les aides FSL et la mise en place d'une mesure d'accompagnement social « maintien dans le logement » en fonction des situations (difficultés passagères ou situation d'endettement plus complexe).

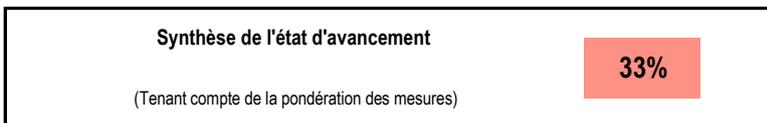
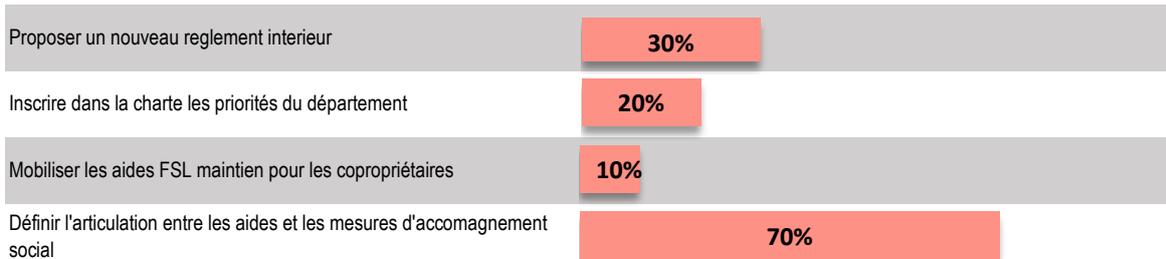
Pas de budget spécifique

4 - Echancier



5 - Réalisations et impacts des mesures

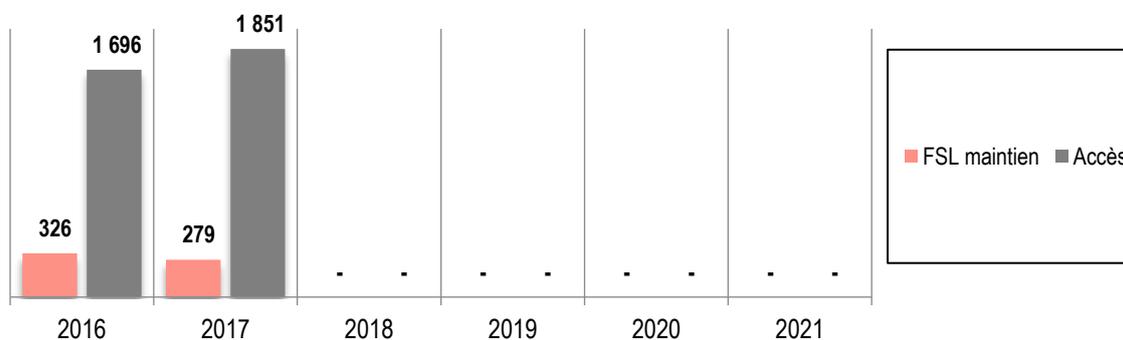
Etat d'avancement de la mise en œuvre



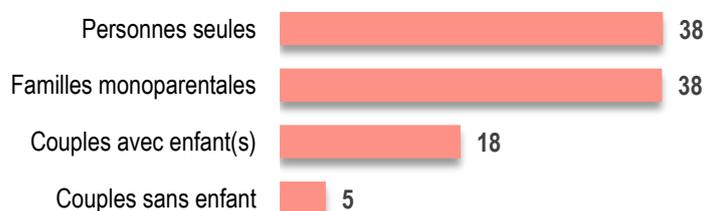
 La prévention des expulsions a été intégrée au cahier des charges ASLL. De nouvelles données seront disponibles en 2018.

6 - Principaux résultats

Nombre de dossiers engagés au titre du FSL accès-maintien



Typologie des bénéficiaires d'aide au FSL maintien (en %)



7 - Bilan - perspectives et préconisations

Principaux événements :

2017 : révision du cahier des charges ASLL.

Janvier 2018 : démarrage du diagnostic FSL.

Perspectives :

<> Révision du règlement intérieur du FSL

<> Des données plus précises en 2018 sur les ASLL en faveur de la prévention des expulsions

D1-1 Axe D - Vivre mieux en améliorant les conditions d'habitat

(Lutter contre le mal logement et les situations d'habitat indigne)

Confirmer l'importance du PDLHI et préciser les engagements de chaque acteur dans sa nouvelle organisation

1 - Présentation de l'action

Motivations - objectifs

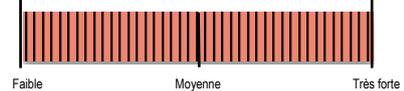
<> Confirmer le pôle comme instance départementale et conforter la dynamique partenariale
 <> Préciser l'action commune, le positionnement de chacun des partenaires, la mise en synergie des acteurs, dans un souci de complémentarité et d'efficacité, notamment à travers la mise en œuvre des PLH

Positionnement

Caractère obligatoire

Non

Importance stratégique



Bénéficiaires

Propriétaire occupant



Public en hébergement



Bailleur



Sans abris



Locataire public



Gens du voyage



Locataire privé



Porteur de l'opération
DDTM 56, Département

Opérateur(s)
DDTM 56

Partenaires clefs
DDCS 56, CAF, FAP, Anah, collectivités, ADIL, banques, ARS, CBB ...

2 - Rappel des données repères initiales

Activités du PDLHI en 2016

186 repérages effectués

13 % de logements insalubres

28 % de logements indécents

2 situations de diogène

3 - Moyens et modalités de mise en œuvre

<> Se doter d'une charte partenariale qui précise le rôle de chaque partenaire et les objectifs du pôle départemental.
 <> Redéfinir le pilotage du PDLHI et son articulation avec le comité responsable du plan.
 <> Redynamiser le repérage et informer les donneurs d'alertes des nouveaux outils.
 <> Interroger les outils existants (fiche de repérage...) et communiquer auprès des collectivités, des travailleurs sociaux et du grand public.
 <> Créer un tableau de bord de suivi des arrêtés préfectoraux, des arrêtés pris par les maires, des infractions au règlement sanitaire départemental.

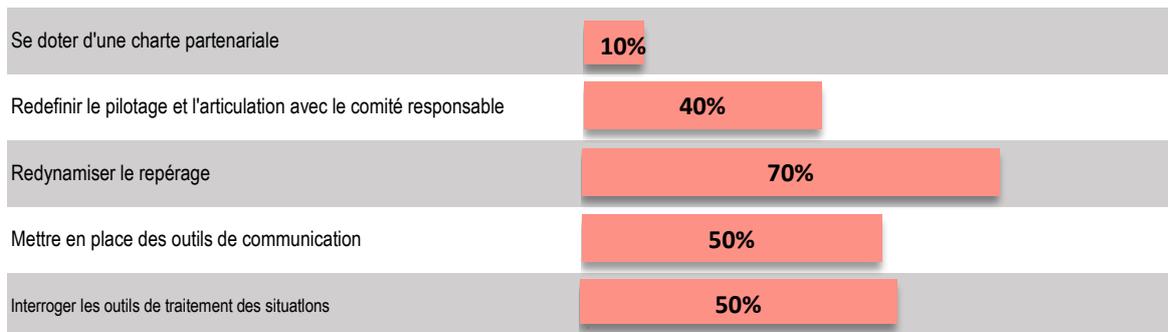
Pas de budget spécifique

4 - Echancier

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Se doter d'une charte partenariale			■	■		
Redéfinir le pilotage et l'articulation avec le comité responsable	■	■				
Redynamiser le repérage		■	■	■		
Mettre en place des outils de communication			■	■		
Interroger les outils de traitement des situations	■	■	■			

5 - Réalisations et impacts des mesures

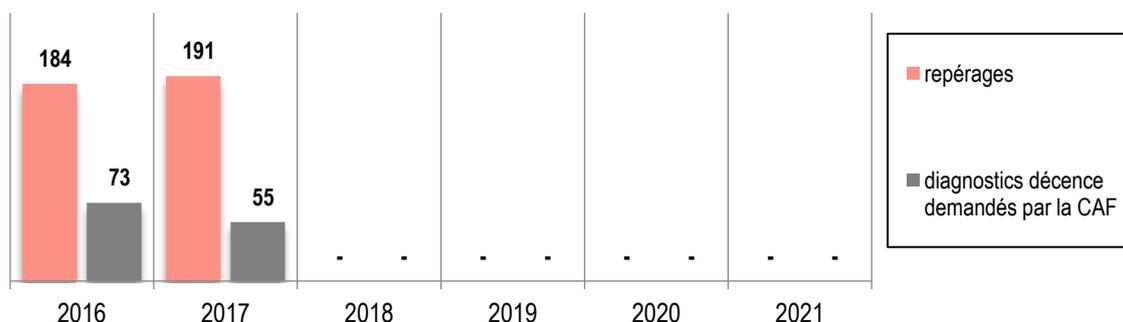
Etat d'avancement de la mise en œuvre



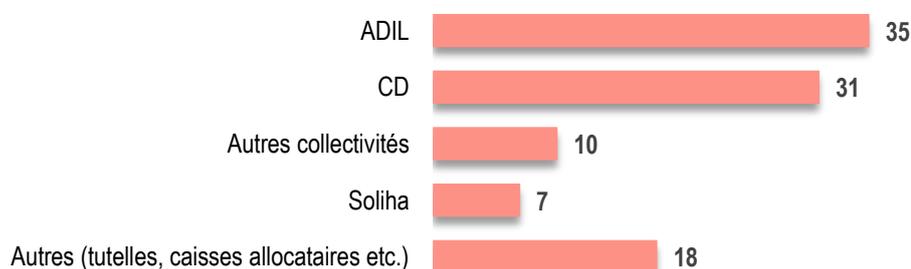
↓ Suite à la récupération de l'animation du PDLHI par la DDTM, la priorité est donnée au traitement des situations individuelles.

6 - Principaux résultats

Activités du PDLHI



Part des repérages en 2017 (%)



7 - Bilan - perspectives et préconisations

Principaux événements :

2017 : 11 réunions d'information en partenariat avec le Département pour Morbihan Solidarité Energie.

2nd trimestre 2017 élaboration de la nouvelle fiche de repérage avec mise en application au 1er septembre.

Perspectives :

- <> Elaborer la charte partenariale
- <> Sensibiliser les élus à la mobilisation des pouvoirs de police
- <> Réfléchir aux outils méthodologiques nécessaires aux acteurs

D1-2 Axe D - Vivre mieux en améliorant les conditions d'habitat

(Lutter contre le mal logement et les situations d'habitat indigne)
Poursuivre l'action départementale afin de traiter le mal logement

1 - Présentation de l'action

Motivations - objectifs

- <> Renouveler le programme d'intérêt général
- <> Accroître le nombre de logements sortis de l'indignité

Positionnement

Caractère obligatoire

Non

Importance stratégique



Bénéficiaires

Propriétaire occupant



Public en hébergement



Bailleur



Sans abris



Locataire public



Gens du voyage



Locataire privé



Porteur de l'opération

Département

Opérateur(s)

SOLIHA

Partenaires clés

Ensemble des acteurs de la lutte contre l'habitat indigne

2 - Rappel des données repères initiales

Parc privé potentiellement Indigne

30 496 résidences principales en 2005

15 500 résidences principales en 2011

Financements de travaux d'insalubrité

12 logements en 2016

3 - Moyens et modalités de mise en œuvre

- <> Elaborer la convention d'opération avec l'Etat et l'Anah.
- <> Définir les modalités de formation et de communication qui favoriseront le repérage provenant des acteurs de terrains.
- <> Définir les modalités d'accompagnement des ménages lors du montage du dossier par l'opérateur qui réalise le suivi animation.
- <> Aider financièrement les propriétaires réalisant des travaux d'amélioration dans l'objectif d'une sortie d'insalubrité, de dégradation, de travaux d'urgence ou de situations de mal logement ne bénéficiant pas d'une aide de l'Anah.

Budget pour l'année 2018

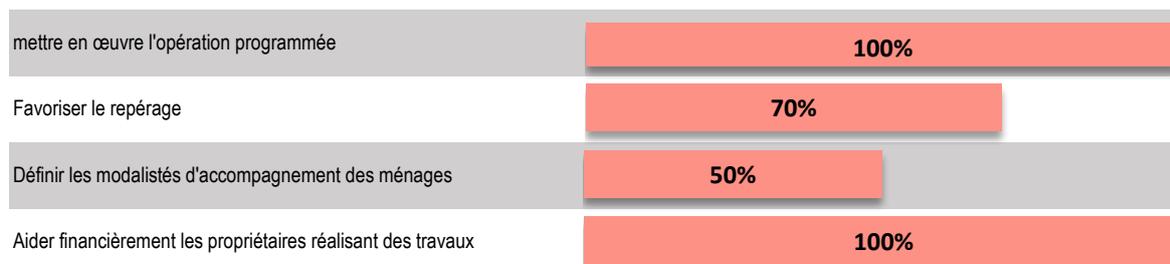
299 400 €

4 - Echancier

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
mettre en œuvre l'opération programmée						
Favoriser le repérage						
Définir les modalités d'accompagnement des ménages						
Aider financièrement les propriétaires réalisant des travaux						

5 - Réalisations et impacts des mesures

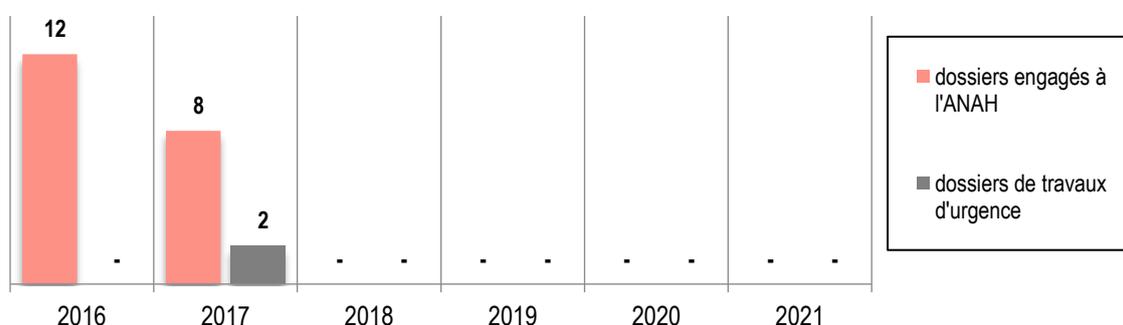
Etat d'avancement de la mise en œuvre



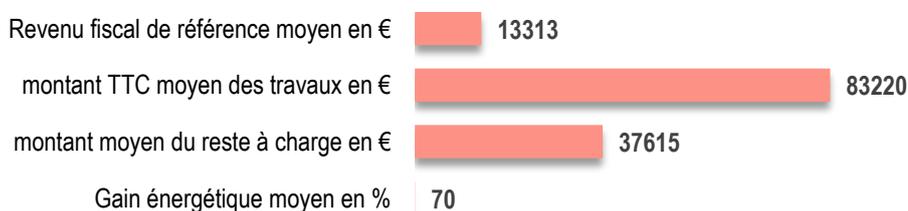
Le programme départemental est signé pour trois ans (2018-2020).

6 - Principaux résultats

Gestion des dossiers insalubrité



Caractéristiques des occupants



7 - Bilan - perspectives et préconisations



Principaux événements :

1er janvier 2018 : démarrage du PIG de lutte contre l'habitat indigne

Perspectives :

<> Formaliser les rôles respectifs du PDLHI et des CLAH
 <> Optimiser les conditions de financement par l'Anah des sorties de dégradation et d'insalubrité dans le cadre du règlement général de l'agence et des PAT

Accompagner les ménages en situation de mal logement

1 - Présentation de l'action

Motivations - objectifs

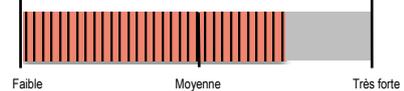
<> Permettre aux ménages en difficulté de bénéficier d'un accompagnement pour la mise en œuvre des préconisations.
 <> Faciliter la réalisation en auto-réhabilitation accompagnée des travaux préconisés et la mobilisation du ménage au travers de ce chantier

Positionnement

Caractère obligatoire

Non

Importance stratégique



Bénéficiaires

Propriétaire occupant	<input checked="" type="checkbox"/>	Public en hébergement	<input type="checkbox"/>
Bailleur	<input type="checkbox"/>	Sans abris	<input type="checkbox"/>
Locataire public	<input checked="" type="checkbox"/>	Gens du voyage	<input type="checkbox"/>
Locataire privé	<input checked="" type="checkbox"/>		

Porteur de l'opération
Département

Opérateur(s)
Associations

Partenaires clés
Ensemble des acteurs de la lutte contre l'habitat indigne

2 - Rappel des données repères initiales

Ménages en situation de mal logement en 2015

40 cas complexes recensés

3 - Moyens et modalités de mise en œuvre

<> Définir le cahier des charges de cette mesure en cohérence avec les mesures en faveur de l'accès et du maintien dans le logement (accompagnement technique et social de trois mois non renouvelable).
 <> Définir les modalités de mise en œuvre et l'opérateur qui en aura la responsabilité.

Pas de budget spécifique

4 - Echancier

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Définir le cahier des charges	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
Définir les modalités de mise en œuvre	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		

5 - Réalisations et impacts des mesures

Etat d'avancement de la mise en œuvre

Définir le cahier des charges	50%
Définir les modalités de mise en œuvre	50%

Synthèse de l'état d'avancement

(Tenant compte de la pondération des mesures)

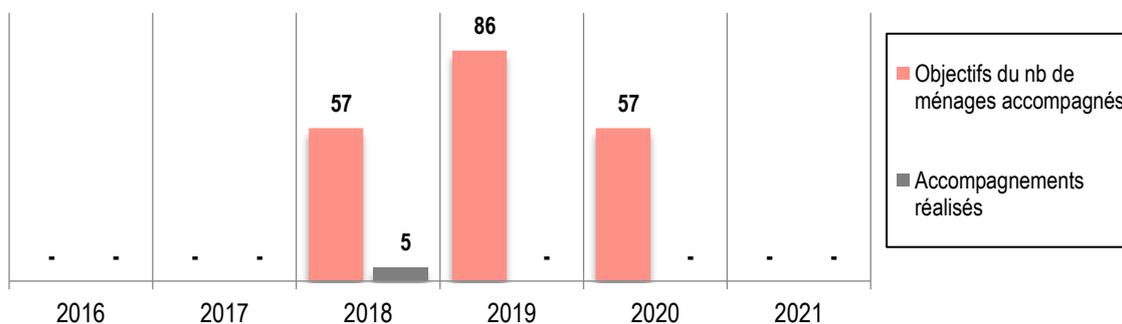
50%



Le nouveau cahier des charges ASLL n'a pas repris cette proposition pour le volet habitat indigne.

6 - Principaux résultats

Accompagnement socio-technique Morbihan Solidarité Energie



7 - Bilan - perspectives et préconisations



Principaux événements :

2017 : redéfinition du cahier des charges ASLL

Perspectives :

<> A revoir en articulation avec le PIG Habitat indigne

Maintenir le soutien aux opérations d'auto-réhabilitation accompagnée

1 - Présentation de l'action

Motivations - objectifs

- <> Améliorer la lisibilité de la politique du département et des collectivités vis-à-vis des actions d'auto-réhabilitation accompagnées
- <> Étendre le périmètre des actions d'auto-réhabilitation accompagnée afin de répondre aux enjeux départementaux

Positionnement

Caractère obligatoire

Non

Importance stratégique



Bénéficiaires

Propriétaire occupant



Public en hébergement



Bailleur



Sans abris



Locataire public



Gens du voyage



Locataire privé



Porteur de l'opération
Département

Opérateur(s)
Compagnons Bâtisseurs Bretagne

Partenaires clés
Etat, bailleurs, CCAS, FAP, Lorient agglomération, GMVA, Pontivy Communauté, Vannes, CAF, AQTA, région Bretagne

2 - Rappel des données repères initiales

Interventions des compagnons bâtisseurs en 2016

171 familles accompagnées

74 chantiers ARA

5 chantiers insalubrité /précarité énergétique

3 interventions d'urgence

3 - Moyens et modalités de mise en œuvre

<> Élaborer une convention Conseil départemental/CBB couvrant la gestion locative adaptée, la prévention de la précarité énergétique, l'auto-réhabilitation accompagnée en secteur rural et les actions d'insertion. Préciser les missions sociales attendues et l'articulation avec les opérateurs habitat.

<> Étudier les possibilités d'économies des prix d'achats des matériaux et les partenariats (grandes enseignes de bricolage).

<> Participer au repérage des jeunes dans le cadre de l'Action Territoriale Expérimentale « Mobilisation des jeunes décrocheurs » (jeunes sortant d'ASE, bénéficiaires du RSA...).

Budget pour l'année 2017

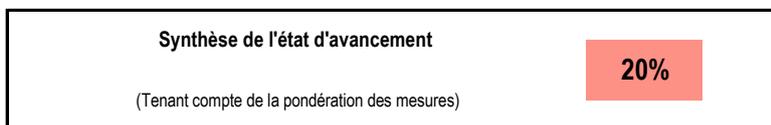
53 000 €

4 - Echancier

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Elaborer une convention département CBB		■	■			
Préciser l'articulation avec les autres opérateurs		■	■			
Etudier les plateformes de dons de matériaux		■	■			
Orienter les jeunes vers l'Action Territoriale Experimentale	■	■				

5 - Réalisations et impacts des mesures

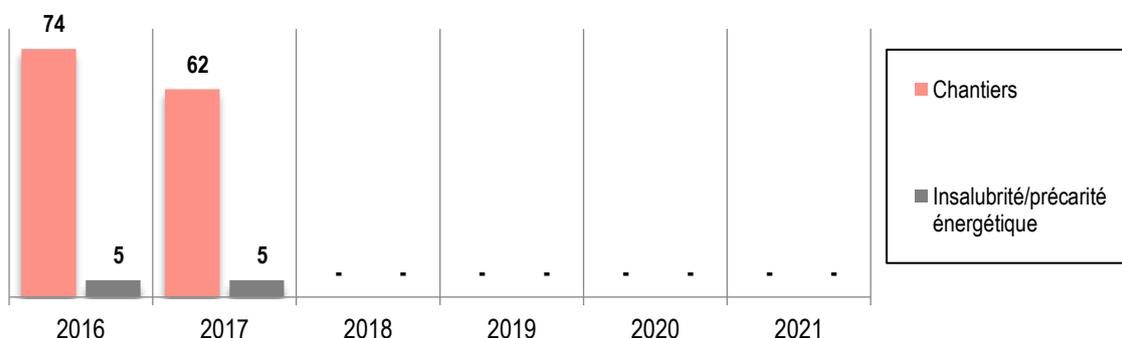
Etat d'avancement de la mise en œuvre



↓ La réflexion est en cours mais n'a pas encore aboutit à une convention unique entre le Département et les CBB.

6 - Principaux résultats

Bilan des actions ARA



Projets accompagnés sur Lorient agglomération en 2017



7 - Bilan - perspectives et préconisations

Principaux événements :



Perspectives :

<> Etudier les financements et les conventions en cours

D4-1 Axe D - Vivre mieux en améliorant les conditions d'habitat

(Lutter contre la précarité énergétique) Rénover le parc de logements énergivores

1 - Présentation de l'action

Motivations - objectifs

<> Améliorer la qualité de l'offre de logement social et lutter contre la précarité énergétique et la déqualification de l'offre de logement social existante.

<> Rénover thermiquement 560 logements sociaux

<> Poursuivre la rénovation thermique de 700 logements par an du parc privé

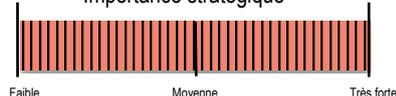
<> Identifier les copropriétés potentiellement fragiles.

Positionnement

Caractère obligatoire

Non

Importance stratégique



Bénéficiaires

Propriétaire occupant



Public en hébergement



Bailleur



Sans abris



Locataire public



Gens du voyage



Locataire privé



Porteur de l'opération

ANAH, EPCI

Opérateur(s)

Opérateurs habitat, bailleurs sociaux

Partenaires clés

Département, plateformes de rénovation de l'habitat, collectivités, CCAS, EIE, EDF, ADIL

2 - Rappel des données repères initiales

Logements rénovés entre 2012 et 2016

55 % de logements avec étiquette F à G

78 % de logements datant d'avant 1975

Logements rénovés en 2016

17 579 € de montant moyen de travaux

Niveau de revenu en 2016

77 % de très modeste (%)

3 - Moyens et modalités de mise en œuvre

<> Dynamiser le repérage dans le cadre des opérations programmées et des plateformes de rénovation de l'habitat.

<> Aider financièrement les ménages grâce au cumul des aides publiques pour atteindre l'effet levier.

<> Aider à la rénovation énergétique des logements dans les copropriétés fragiles.

<> Accompagner les plans de rénovation mis en œuvre par les bailleurs sociaux.

Budget sur la période 2017 à 2018

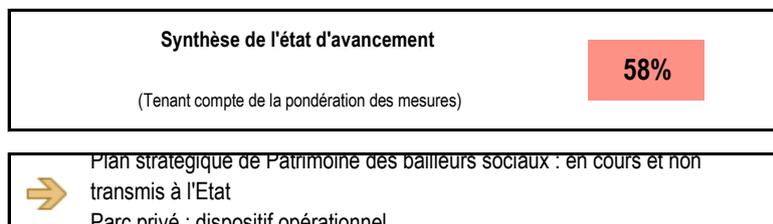
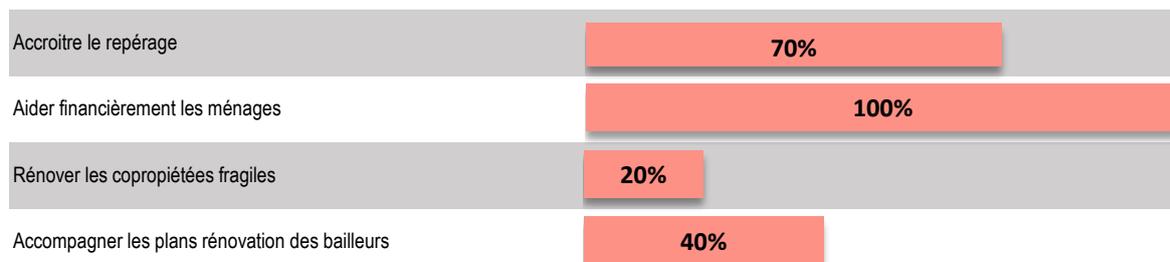
1 233 095 €

4 - Echancier

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Accroître le repérage	■	■	■	■	■	■
Aider financièrement les ménages	■	■	■	■	■	■
Rénover les copropriétés fragiles	■	■	■	■	■	■
Accompagner les plans rénovation des bailleurs	■	■	■	■	■	■

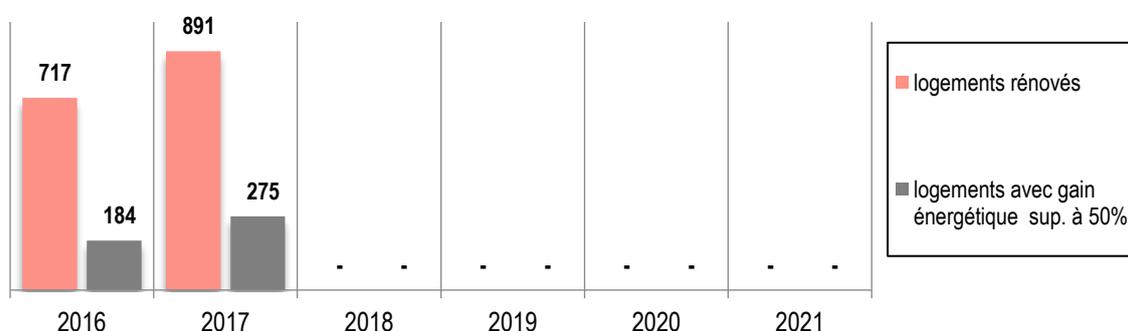
5 - Réalisations et impacts des mesures

Etat d'avancement de la mise en œuvre

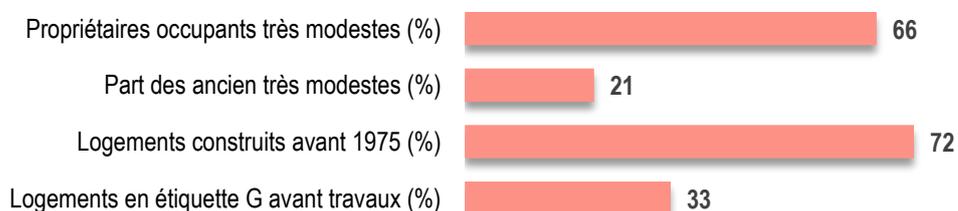


6 - Principaux résultats

Logements rénovés avec Habiter Mieux



Caractéristiques des dossiers 2017 (en %)



7 - Bilan - perspectives et préconisations

Principaux événements :

Février 2018 : mise en place du programme Habiter Mieux sérénité et Habiter Mieux agilité

Perspectives :

<> Contexte réglementaire : loi ELAN

**(Lutter contre la précarité énergétique)
Mettre en place un SLIME**

1 - Présentation de l'action

Motivations - objectifs

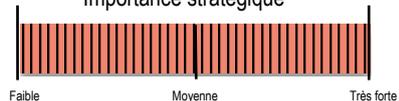
<> Mettre les acteurs en réseau et optimiser les multiples dispositifs existants au bénéfice des ménages vulnérables.
<> Création et mise en place d'un service local d'intervention pour la maîtrise de l'énergie (SLIME).

Positionnement

Caractère obligatoire

Non

Importance stratégique



Bénéficiaires

Propriétaire occupant	<input checked="" type="checkbox"/>	Public en hébergement	<input type="checkbox"/>
Bailleur	<input type="checkbox"/>	Sans abris	<input type="checkbox"/>
Locataire public	<input checked="" type="checkbox"/>	Gens du voyage	<input type="checkbox"/>
Locataire privé	<input checked="" type="checkbox"/>		

Porteur de l'opération
Département

Opérateur(s)
ADIL

Partenaires clés
Collectivités, plateformes de rénovation de l'habitat, bailleurs, CCAS, FAP, PDLHI, EIE

2 - Rappel des données repères initiales

Fond Energie Eau (FEE)	7 356 aides accordées en 2016
Morbihan Solidarité Energie	1 650 visites à réaliser
	200 accompagnements socio-technique

3 - Moyens et modalités de mise en œuvre

<> Réaliser un diagnostic partagé de la précarité énergétique dans le Morbihan afin de la caractériser.
<> Candidater auprès de l'association agréée de protection de l'environnement CLER pour l'obtention de l'agrément « SLIME ».
<> Coordonner le dispositif avec les politiques menées localement au niveau des plateformes locales de rénovation de l'habitat, des EPCI, des espaces infos énergie, des CCAS.

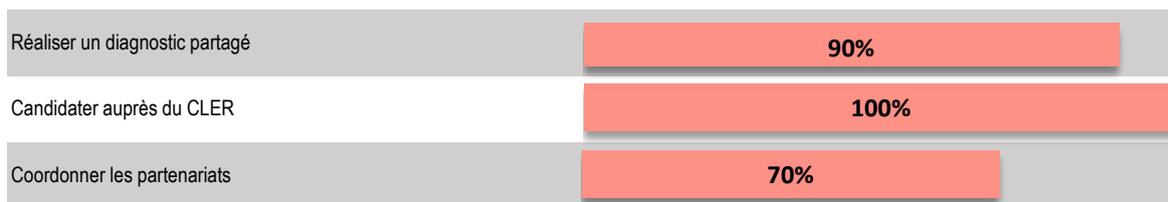
Budget sur la période 2017 à 2020 **1 069 378 €**

4 - Echancier

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Réaliser un diagnostic partagé						
Candidater auprès du CLER						
Coordonner les partenariats						

5 - Réalisations et impacts des mesures

Etat d'avancement de la mise en œuvre



Synthèse de l'état d'avancement

(Tenant compte de la pondération des mesures)

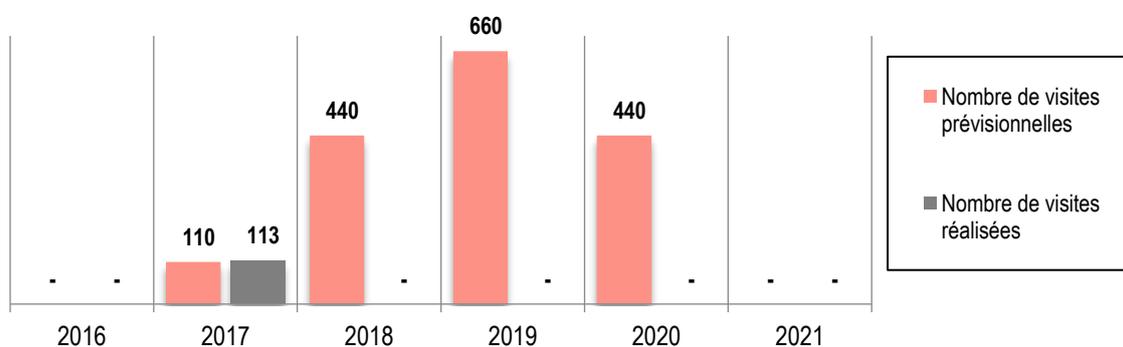
87%



Dispositif opérationnel depuis le 1er septembre 2017

6 - Principaux résultats

Activité annuelle du SLIME en nombre de visites



Part des situations repérées (en %)



7 - Bilan - perspectives et préconisations



Principaux événements :

2017 : Démarrage opérationnel de Morbihan Solidarité Energie (1er septembre)

2018 : Intégration du diagnostic précarité énergétique au diagnostic du FSL

Perspectives :

<>Conforter les partenariats

Définir l'offre globale de services d'accompagnement des ménages

1 - Présentation de l'action

Motivations - objectifs

- <> Redéfinir l'offre de service existante sur le département concernant les mesures d'accompagnement pour l'accès et le maintien des ménages dans le logement
- <> Réinterroger la complémentarité des mesures d'accompagnement et leur efficacité

Positionnement

Caractère obligatoire

Oui

Importance stratégique



Bénéficiaires

Propriétaire occupant	<input type="checkbox"/>	Public en hébergement	<input checked="" type="checkbox"/>
Bailleur	<input type="checkbox"/>	Sans abris	<input checked="" type="checkbox"/>
Locataire public	<input checked="" type="checkbox"/>	Gens du voyage	<input checked="" type="checkbox"/>
Locataire privé	<input checked="" type="checkbox"/>		

Porteur de l'opération
Département, DDCS 56

Opérateur(s)
Associations

Partenaires clefs
Ensemble des acteurs du logement, hébergement, social et santé

2 - Rappel des données repères initiales

Accompagnement en 2016	407 mesures ASLL (renouvellements et 1ères demandes)
	201 ménages avec AVDL
	387 ménages hébergés en ALT

3 - Moyens et modalités de mise en œuvre

- <> Identifier les différents besoins et adapter les réponses aux situations particulières.
- <> Rechercher à améliorer l'adhésion du ménage le plus en amont possible concernant le maintien dans le logement.
- <> Redéfinir les cahiers des charges pour préciser, clarifier les objectifs des différentes mesures et simplifier le parcours de la demande. Suivre et évaluer la fin des mesures.
- <> Elaborer un référentiel de la capacité à habiter des locataires avec les partenaires réalisant les accompagnements.

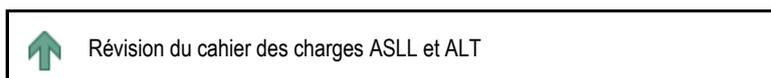
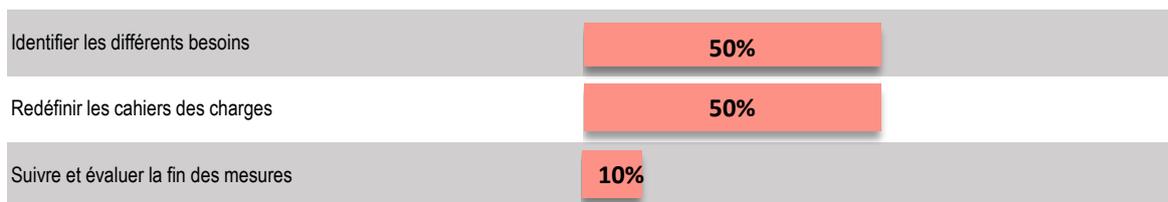
Pas de budget spécifique

4 - Echancier

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Identifier les différents besoins	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
Redéfinir les cahiers des charges	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
Suivre et évaluer la fin des mesures	<input checked="" type="checkbox"/>					

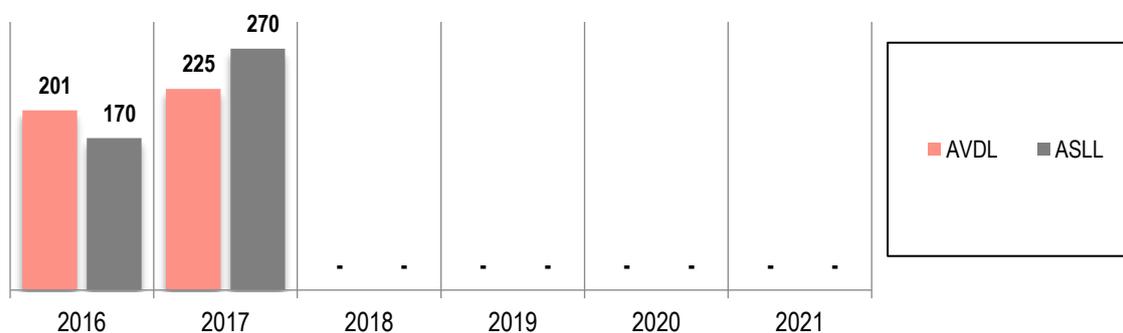
5 - Réalisations et impacts des mesures

Etat d'avancement de la mise en œuvre

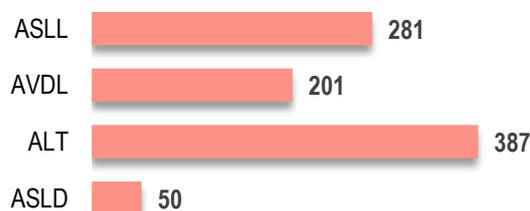


6 - Principaux résultats

Nombre de nouvelles mesures démarrées dans l'année



Les mesures d'accompagnement en 2016



7 - Bilan - perspectives et préconisations



Principaux événements :

2017 : Réflexion sur l'évolution du dispositif ALT

2018 : mise en œuvre d'un nouveau cahier des charges de l'ASLL

Perspectives :

<> Comité technique entre DDCS et CD

<> Groupes de travail partenarial avec les associations et les gestionnaires de logement conventionnés dans le cadre de l'ALT

Coordonner localement les politiques de santé, du social, de l'hébergement et du logement en faveur des personnes fragiles

1 - Présentation de l'action

Motivations - objectifs

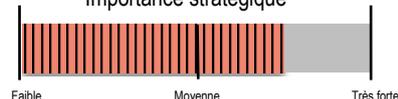
<> Améliorer l'accompagnement du public précaire ayant des problèmes de santé :
 - mieux identifier ce public et ses besoins sur les territoires
 - décloisonner les politiques de santé et du logement/hébergement en faveur de l'accès et du maintien dans le logement des personnes fragiles et proposer de nouvelles réponses

Positionnement

Caractère obligatoire

Non

Importance stratégique



Bénéficiaires

Propriétaire occupant	<input type="checkbox"/>	Public en hébergement	<input checked="" type="checkbox"/>
Bailleur	<input type="checkbox"/>	Sans abris	<input checked="" type="checkbox"/>
Locataire public	<input checked="" type="checkbox"/>	Gens du voyage	<input type="checkbox"/>
Locataire privé	<input checked="" type="checkbox"/>		

Porteur de l'opération
DDCS 56, Département

Opérateur(s)
Département, ARS

Partenaires clés
Ensemble des acteurs du logement, hébergement, social et santé

2 - Rappel des données repères initiales

Public fragile	11 % de ménages pauvres en 2013
Assurés du régime général	6 % de bénéficiaires de la CMUC
	40 770 bénéficiaires de la CMUC en 2016
	14 180 bénéficiaires de l'ACS en 2016

3 - Moyens et modalités de mise en œuvre

<> Coordonner nos actions avec celles du PRAPS et du PTIE, adapter les réponses par territoire, identifier un process commun pour accompagner les situations les plus complexes.
 <> Accompagner la mise en œuvre de lits halte soins santé et d'appartements de coordination thérapeutique.
 <> Poursuivre la formation des professionnels de l'accompagnement lié au logement aux problématiques de santé des publics précaires.
 <> Assurer une gestion intégrée des enjeux sur la santé dans le cadre des politiques de l'habitat (radon...).

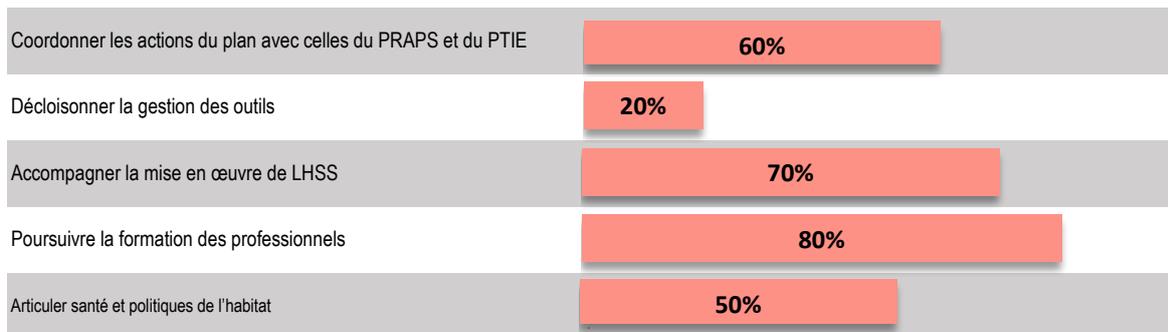
Pas de budget spécifique

4 - Echancier

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Coordonner les actions du plan avec celles du PRAPS et du PTIE	■	■	■	■	■	■
Décloisonner la gestion des outils	■	■	■	■		
Accompagner la mise en œuvre de LHSS	■	■	■	■	■	
Poursuivre la formation des professionnels	■	■	■	■	■	■
Articuler santé et politiques de l'habitat	■	■	■	■	■	

5 - Réalisations et impacts des mesures

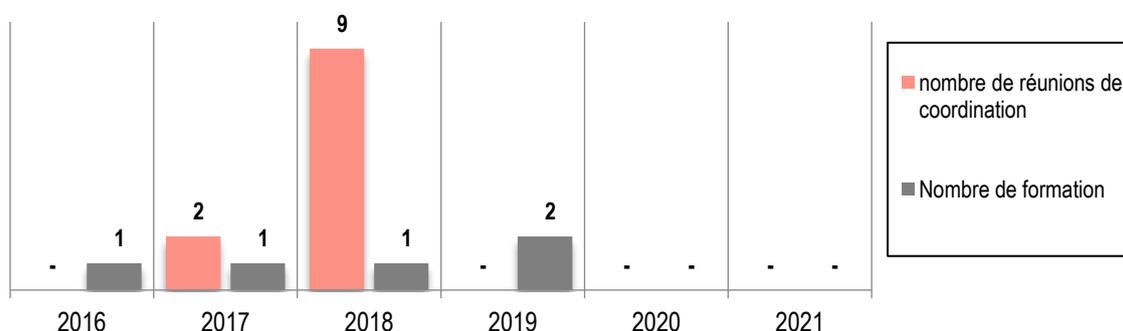
Etat d'avancement de la mise en œuvre



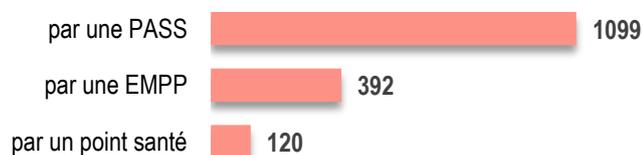
➔ Le PRAPS au niveau régional a intégré les problématiques de coordination des différents acteurs.

6 - Principaux résultats

Coordination PRAPS



Nombres des personnes accompagnées en 2017



7 - Bilan - perspectives et préconisations

Principaux événements :

2018 Validation et mise en œuvre du nouveau PRAPS

avril 2018 COPIL départemental PRAPS

Perspectives :

<> La déclinaison du PRAPS au niveau départemental va se poursuivre avec la réunion de groupes de travail sur différentes thématiques.

Evaluer la gouvernance du plan

1 - Présentation de l'action

Motivations - objectifs

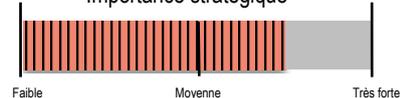
- <> Rendre plus visible les actions du plan et développer une culture partenariale.
- <> Organiser des comités techniques et des groupes de travail pour la mise en œuvre opérationnelle des actions et leurs suivis.

Positionnement

Caractère obligatoire

Oui

Importance stratégique



Bénéficiaires

Propriétaire occupant

Public en hébergement

Bailleur

Sans abris

Locataire public

Gens du voyage

Locataire privé

Porteur de l'opération
DDCS 56, Département

Opérateur(s)
DDCS 56, DGISS

Partenaires clefs
CAF, EPCI, DDTM, ensemble des acteurs du logement, hébergement, social et santé

2 - Rappel des données repères initiales

PDALPD 2012-2015

4 comités techniques par an

2 comités responsable par an

11 groupes de travail (2012 à 2015)

3 - Moyens et modalités de mise en œuvre

- <> Mettre en place un nouveau comité responsable et organiser la diffusion du nouveau PDALHPD.
- <> Rechercher la participation des usagers et des associations de défense des personnes en situation d'exclusion par le logement.
- <> Accompagner la mise en œuvre des actions du plan et les évaluer.
- <> Veiller à la cohérence des différentes instances opérationnelles qui participent aux actions du plan.
- <> Coordonner les actions du plan avec les politiques des EPCI et accompagner la mise en œuvre des actions sur les territoires.

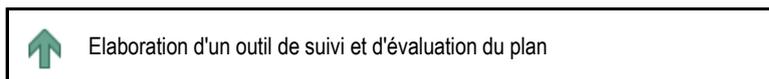
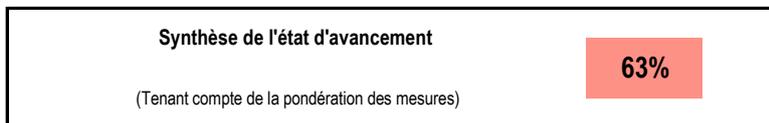
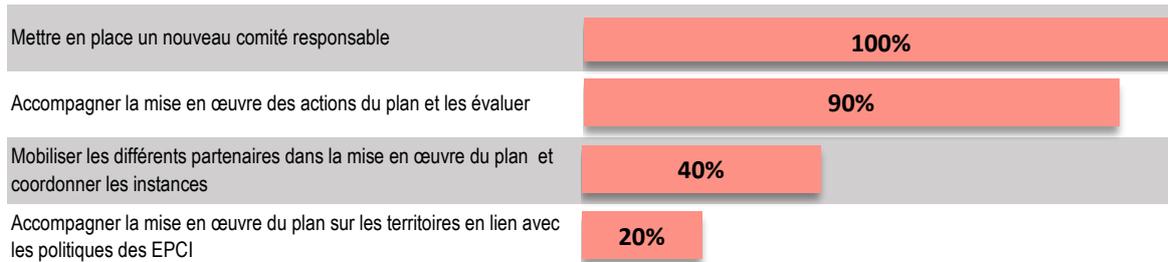
Pas de budget spécifique

4 - Echancier

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Mettre en place un nouveau comité responsable						
Accompagner la mise en œuvre des actions du plan et les évaluer						
Mobiliser les différents partenaires dans la mise en œuvre du plan et coordonner les instances						
Accompagner la mise en œuvre du plan sur les territoires en lien avec les politiques des EPCI						

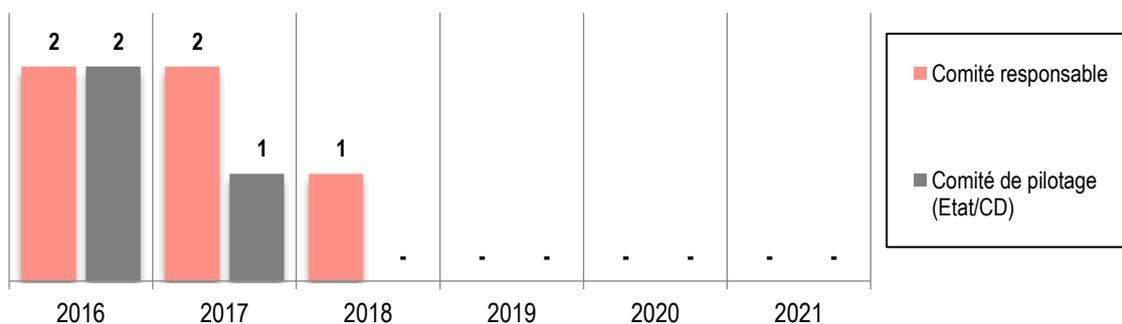
5 - Réalisations et impacts des mesures

Etat d'avancement de la mise en œuvre

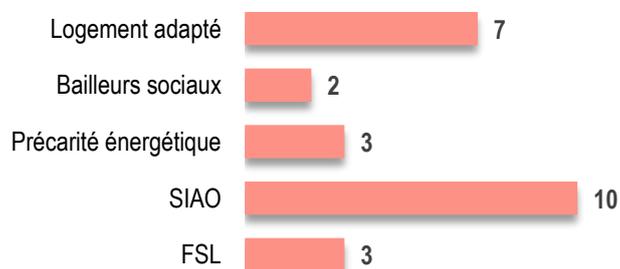


6 - Principaux résultats

Réunion des instances du plan



Groupes de travail par thématique



7 - Bilan - perspectives et préconisations

Principaux événements :

2017 : Premier comité responsable du nouveau plan
2017-2018 : élaboration d'un outil de suivi et d'évaluation des actions du plan

Perspectives :

<> Renforcer les liens avec les EPCI, en particulier ceux qui seront dotés d'une CIL, et les autres instances

Adapter le règlement intérieur du FSL aux objectifs du plan

1 - Présentation de l'action

Motivations - objectifs

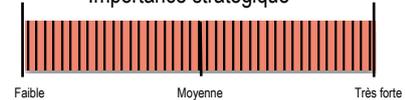
<> Assurer la cohérence entre les actions du plan, les besoins des publics et les moyens financiers du FSL en faveur de l'accès et du maintien dans le logement. Tendre vers une plus forte inclusion des politiques de l'habitat, du logement et du social d'une part et des partenariats et des dispositifs d'autre part.

Positionnement

Caractère obligatoire

Oui

Importance stratégique



Bénéficiaires

Propriétaire occupant

Bailleur

Locataire public

Locataire privé

Public en hébergement

Sans abris

Gens du voyage

Porteur de l'opération
Département

Opérateur(s)
Département

Partenaires clés
Contributeurs du FSL, DDCS 56

2 - Rappel des données repères initiales

Accès au logement

19 % des aides du FSL en faveur de l'accès en 2016

Maintien dans le logement

4 % des aides FSL-maintien en 2016

Fonds Energie Eau

78 % des aides du FSL-FEE en 2016

3 - Moyens et modalités de mise en œuvre

<> Evaluer annuellement l'action du FSL au regard des objectifs du plan et des besoins des personnes notamment dépourvues de logement, menacées d'expulsion ou confrontées à un cumul de difficultés.

<> Proposer des ajustements du règlement intérieur du FSL au regard des conclusions de l'évaluation annuelle, en partenariat avec les instances du plan.

Pas de budget spécifique

4 - Echancier

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Evaluer le FSL annuellement	■	■	■	■	■	■
Ajuster le règlement intérieur du FSL	■	■	■	■	■	■

5 - Réalisations et impacts des mesures

Etat d'avancement de la mise en œuvre

Evaluer le FSL annuellement	30%
Ajuster le règlement intérieur du FSL	30%

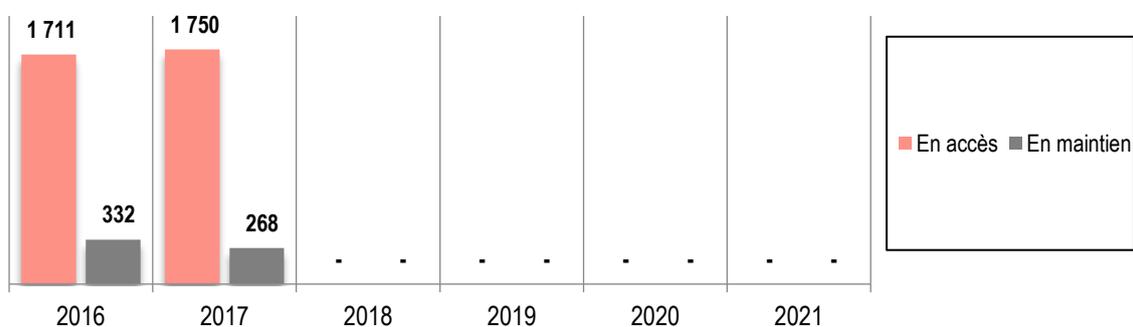
Synthèse de l'état d'avancement (Tenant compte de la pondération des mesures)	30%
---	-----



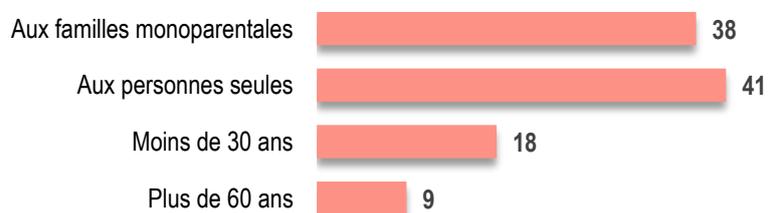
➔ Elaboration d'un diagnostic des aides du FSL en cours

6 - Principaux résultats

Nombre de ménages aidés au titre du FSL accès et maintien



Parts des aides FSL et FEE attribuées (en %)



7 - Bilan - perspectives et préconisations

Principaux événements :

Janvier 2018 : démarrage du diagnostic FSL

Perspectives :

<> 2019 : Révision du règlement intérieur du FSL

Mettre en œuvre la territorialisation du plan

1 - Présentation de l'action

Motivations - objectifs

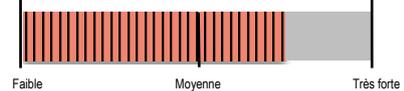
<> Permettre une mise en œuvre concertée du plan à l'échelle locale.
 <> Renforcer les échanges avec les intercommunalités, favoriser une coordination des actions et une information renforcée sur les besoins des personnes défavorisées afin de mieux répartir l'offre de logement social, d'hébergement et de logement adapté.

Positionnement

Caractère obligatoire

Oui

Importance stratégique



Bénéficiaires

Propriétaire occupant

Bailleur

Locataire public

Locataire privé

Public en hébergement

Sans abris

Gens du voyage

Porteur de l'opération
DDCS, DDTM, EPCI, Département

Opérateur(s)
EPCI

Partenaires clés
Bailleurs sociaux, communes, Département, associations

2 - Rappel des données repères initiales

Intercommunalités en 2016

4 EPCI à PLH obligatoire

9 EPCI à PLH approuvé ou en cours

3 - Moyens et modalités de mise en œuvre

<> Accompagner les EPCI dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme des attributions.
 <> Travailler avec les EPCI et les bailleurs sur les critères de priorité de l'accès au logement social dans le cadre de la préparation des conventions intercommunales d'attribution et de la révision de l'accord collectif départemental.
 <> Associer la DDCS et le SIAO au diagnostic des PLH afin que les besoins des personnes défavorisées soient pris en compte en matière de logement, de logement adapté et d'hébergement.

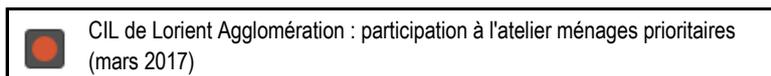
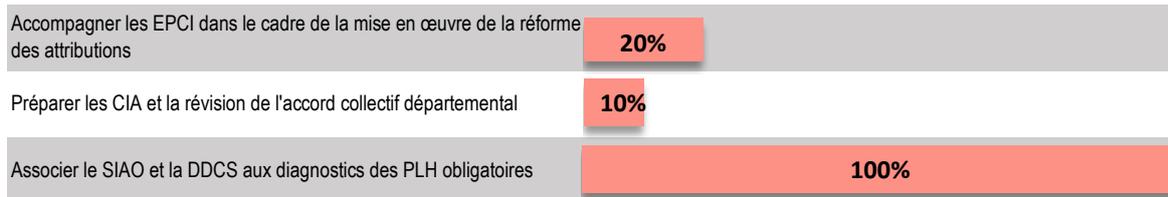
Pas de budget spécifique

4 - Echancier

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Accompagner les EPCI dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme des attributions	■	■	■	■	■	■
Préparer les CIA et la révision de l'accord collectif départemental	■	■	■	■		
Associer le SIAO et la DDCS aux diagnostics des PLH obligatoires	■	■	■	■	■	■

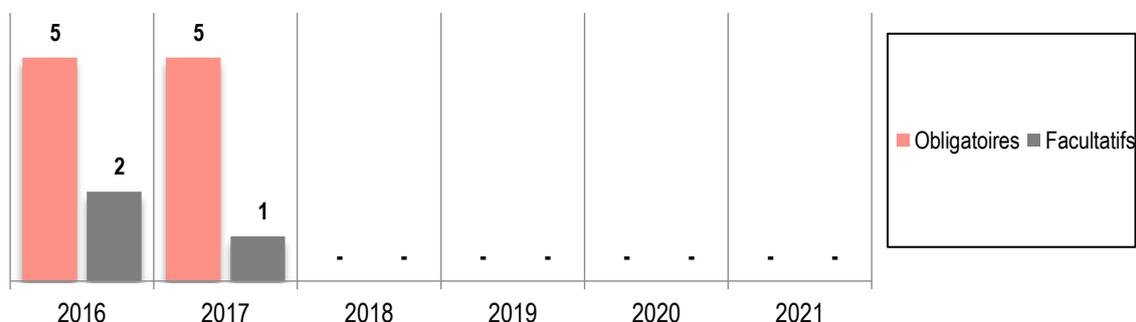
5 - Réalisations et impacts des mesures

Etat d'avancement de la mise en œuvre



6 - Principaux résultats

EPCI dotés d'un PLH exécutoire au 31/12



Instances intercommunales de gestion de la demande et des attributions de logement social



7 - Bilan - perspectives et préconisations



Principaux événements :

Réforme des attributions ; installation de la CIL en 2017 de Lorient et de GMVA en 2018

2017 et 2018 : Publication arrêté fixant le seuil de ressources du premier quartile des demandeurs de logement social par EPCI

Perspectives :

<> Adoption des PLH de GMVA, de Ploermel Communauté, de Pontivy communauté et D'oust à Brocéliande communauté

<> Poursuite des travaux dans le cadre de l'installation des CIL

<> Accompagner Lorient Agglomération dans la mise en œuvre de l'expérimentation le cadre de l'AMI logement d'abord